

**L'intervention auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale dans
deux maisons d'hébergement au Québec**

**par
Amina Hufane**

**Mémoire déposé à
L'École de service social
en vue de l'obtention de la maîtrise en service social**

sous la direction de Simon Lapierre

Université d'Ottawa

Septembre 2018

REMERCIEMENTS

Dans un premier temps, mes remerciements vont à mon professeur et directeur de mémoire, Simon Lapierre. Un gros merci de m'avoir donné le courage de faire ce travail de recherche qui n'a pas été une tâche facile. Merci pour tes encouragements, tes critiques constructives, ta compréhension et ton soutien. J'aimerais également te remercier pour tout le travail que tu fais sur le terrain pour changer la situation des femmes et des enfants victimes de violence conjugale au Canada.

Je tiens également à remercier les participantes de ma recherche qui ont accepté de me recevoir et de partager avec moi en toute confiance leur expérience de travail en maison d'hébergement.

Je remercie ma petite Zih qui m'a permis de relever un autre défi en faisant cette maîtrise en service social. Malgré toutes ces heures devant mon ordinateur ou dans une bibliothèque, tu ne t'es jamais plainte.

Dernièrement, félicitations à moi. Je pense que faire ce mémoire a été une expérience dont je me souviendrai beaucoup puisqu'elle m'a permis de sortir de ma zone de confort et d'aborder un sujet aussi difficile, complexe et pénible que la violence conjugale.

RÉSUMÉ

Pendant longtemps au Canada, la violence conjugale a été considérée comme un phénomène individuel. Parler en termes de violence conjugale, de violence au sein du couple, c'était s'immiscer dans la vie privée de la famille. C'est grâce au mouvement féministe des années 70 que la situation changea, et la violence conjugale devint comme un problème de société. Aujourd'hui, bien qu'il existe des lois et des politiques qui encadrent la violence conjugale, force est de constater que cette violence à l'égard des femmes perdure et cause beaucoup de dommages. C'est un fléau qui touche toutes les communautés et les classes sociales sans exception. Malgré les études, les tables de concertations, les forums pour lutter et prévenir la violence conjugale, nous constatons que peu de recherches empiriques portent spécifiquement sur l'expérience des femmes musulmanes victimes de violence conjugale au Canada, ainsi que sur l'intervention faite auprès d'elles en maison d'hébergement. Ainsi, ce mémoire s'intéresse à l'intervention faite auprès des femmes musulmanes dans deux maisons d'hébergement au Québec. Il tente de répondre à cette question-ci : comment les intervenantes en maison d'hébergement interviennent-elles auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale? À partir de cette question de recherche, nous poursuivons trois objectifs : 1) documenter l'approche d'intervention réalisée auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale. 2) documenter les types de services internes et externes utilisés par les femmes musulmanes dans les maisons d'hébergement. 3) identifier les défis rencontrés par les intervenantes dans leurs interventions auprès des femmes musulmanes. Comme méthode de recherche, nous avons opté pour une étude qualitative par le biais d'entrevues semi-dirigées avec deux intervenantes de deux maisons d'hébergement en

Outaouais. Comme cadre théorique, nous avons privilégié le féminisme intersectionnel, approche recommandée par un grand nombre de cheur.e.s et d'auteur.e.s pour intervenir auprès des femmes des communautés ethnoculturelles (Corbeil et Marchand, 2006). Il ressort des résultats que les deux maisons d'hébergement ont la même approche féministe pour analyser la violence conjugale vécue par les femmes qu'elles hébergent. Les résultats démontrent également que les deux maisons d'hébergement ont d'une part une difficulté à joindre les femmes musulmanes, d'autre part à avoir accès aux communautés de celles-ci, d'où le nombre restreint des femmes musulmanes qui y ont été hébergées. Enfin, ces deux organismes rencontrent les mêmes défis : barrières linguistiques et difficulté à recruter des intervenantes issues des communautés ethnoculturelles.

Mots clés :

Violence conjugale, maison d'hébergement, femmes musulmanes, femmes immigrantes, femmes des communautés ethnoculturelles, féminisme, intersectionnalité, intervention.

TABLE DE MATIÈRES

RÉMERCIEMENT	i
RÉSUMÉ	ii
INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE	
1.1 Violence conjugale : quelques statistiques.....	8
1.2 La violence conjugale : définitions	8
1.3 La différence entre violence conjugale et chicanes de couple	10
1.4 Les formes de la violence conjugale	10
1.5 Le cycle de la violence conjugale et ses effets sur les victimes.....	11
1.6 Les conséquences de la violence conjugale	13
1.7 Les maisons d’hébergement au Canada	14
1.7.1 Les services offerts en maisons d’hébergement.....	15
2. La violence conjugale à l’égard des femmes musulmanes au Canada.....	16
2.1 Les formes de violence conjugale	17
2.2 Les obstacles rencontrés.....	20
2.3 Les ressources et les initiatives de prévention et de sensibilisation.....	22
3. Conclusion	24
4. Question et objectifs de recherche	24
CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE	
2.1 L’intersectionnalité	25
2.2 Le féminisme intersectionnel en violence conjugale	26
2.2.1 L’intervention féministe intersectionnelle	27
2.3 La pertinence de l’intersectionnalité dans notre recherche	28
CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	
3.1 La méthodologie de recherche : qualitative	30
3.2 Le recrutement et l’échantillonnage.....	31
3.3 Le portrait des participantes	31

3.4 La méthode de collecte de données : entrevue semi-dirigée	32
3.5 L'analyse des données.....	33
3.6 Les considérations éthiques.....	34
3.7 Les limites de la recherche	34
3.8 L'originalité de la recherche	35
CHAPITRE 4 : LES RÉSULTATS	
4.1 Les formes de violence conjugale	36
4.1.1 Les conséquences de la violence conjugale	38
4.2 Le profil des femmes musulmanes en maison hébergement.....	40
4.2.1 Leur séjour d'hébergement	42
4.3 L'intervention auprès des femmes musulmanes	45
4.3.1 L'intervention selon les besoins des femmes.....	46
4.3.2 Établir un lien de confiance et respecter le rythme des femmes	49
4.3.3 Adapter l'intervention	50
4.3.4 S'outiller pour mieux intervenir.....	52
4.4 Les défis rencontrés.....	54
CHAPITRE 5 : DISCUSSION	
5.1 Le profil des femmes musulmanes en maison d'hébergement	56
5.2 L'intervention auprès des femmes musulmanes	60
5.2.1 Une intervention basée sur les besoins des femmes musulmanes.....	62
5.2.2 Les défis rencontrés en intervention	64
CONCLUSION	67
BIBLIOGRAPHIE	70
ANNEXE A : Lettre d'invitation	79
ANNEXE B : Guide d'entrevue semi-dirigée pour les intervenantes	80
ANNEXE C : Formulaire de consentement	81

INTRODUCTION

La violence à l'égard des femmes désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans le privé (Assemblée générale des Nations Unies, 1993 : article 1).

Il y a une cinquantaine d'années au Canada, tout ce qui se passait à l'intérieur du nid familial était considéré d'ordre privé. Parler en termes de violence conjugale, de violence au sein du couple, c'était s'immiscer dans la vie privée de la famille : « cette violence était généralement comprise comme étant le produit d'une dysfonction familiale ne nécessitant pas d'ingérence étatique » (Côté, 2018 : 6). Considérée pendant longtemps comme un phénomène individuel, c'est grâce au mouvement féministe que la violence conjugale fut abordée en terme de problème sociétal (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2012; Prud'homme, 2011; Manseur, 2004; Smedslund et Risse, 2014). Bien qu'aujourd'hui ce phénomène mobilise politicien.nes, policier-ères, chercheur.es, étudiant.es, intervenant.es, et professionnel.les de la santé, force est de constater que la violence conjugale à l'égard des femmes perdure et cause beaucoup de dommages sur la vie des victimes et de leurs proches (Chamberland, 2003 : 8; Prud'homme, 2011; Harper et coll., 2012). C'est un fléau qui touche toutes les communautés et les classes sociales sans exception. Malgré les études, les tables de concertations, les forums pour lutter et prévenir la violence conjugale, nous constatons que peu de recherches empiriques portent spécifiquement sur l'expérience des femmes musulmanes victimes de violence conjugale au Canada, ainsi que sur l'intervention faite auprès d'elles en maison d'hébergement. En effet, la réalité de ce groupe de femmes est

souvent étudiée dans le contexte de femmes appartenant aux communautés ethnoculturelles; femmes racisées; femmes immigrantes; femmes parrainées; femmes arabes, etc. (Pontel, 2010; Harper et coll., 2012; Taïbi, 2015; Brousse, 2016; Bendriss, 2005; Younes, 2014). C'est à partir de ce constat que ce mémoire s'intéresse à l'intervention faite auprès des femmes musulmanes canadiennes dans les maisons d'hébergement au Québec. Ce mémoire sera réparti en cinq chapitres. Le premier chapitre traitera la problématique de la violence conjugale et sera divisé en trois sections. Dans un premier temps, il sera question de définir la violence conjugale; de présenter ses formes, les différentes phases du cycle de la violence, les effets et les conséquences sur les victimes, et enfin les services offerts par les maisons d'hébergement. En deuxième temps, nous aborderons la violence conjugale dans le contexte des femmes musulmanes canadiennes et nous discuterons des initiatives pour contrer la violence conjugale dans les communautés musulmanes. Le deuxième chapitre portera sur le cadre théorique privilégié qui est l'approche féministe intersectionnelle. Le troisième chapitre exposera la méthodologie qualitative utilisée pour faire la collecte et l'analyse des données. Le quatrième chapitre sera consacré aux résultats de notre recherche. Enfin, le dernier chapitre sera réservé à la discussion et aux recommandations pour les recherches futures, les politiques et les pratiques d'intervention.

CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE

Dans ce chapitre, nous présenterons la définition de la violence conjugale dans une perspective féministe. Ce chapitre sera divisé en trois sections. La première partie traitera des statistiques en violence conjugale, la définition de la violence conjugale, ses formes, le cycle de la violence conjugale, ses effets sur les victimes et les services offerts par les maisons d'hébergement. La deuxième partie abordera la question de la violence conjugale à l'égard des femmes musulmanes au Canada. Enfin, la dernière partie sera consacrée aux ressources et aux initiatives pour contrer la violence conjugale dans les communautés musulmanes.

1.1 Violence conjugale : quelques statistiques

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) précise qu'en 2013, 30 % des femmes dans le monde ont été victimes de violence au sein de leur couple et que 38 % des meurtres des femmes ont été commis par leur conjoint ou partenaire (OMS, 2017). Au Canada, en 2011, 80 % des victimes de violence conjugale étaient des femmes (Statistique Canada, 2011). En 2015, les femmes représentaient 79 % des victimes (Statistique Canada, 2017). Au Québec, 78 % des victimes de violence conjugale en 2015 étaient des femmes (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2015).

1.2 Violence conjugale : définitions

Devant l'ampleur du phénomène de la violence conjugale, nous avons privilégié une définition féministe dans le cadre de ce mémoire. Ainsi, dans une perspective féministe, la violence conjugale est définie à partir du patriarcat, « un système social des sexes ayant créé deux cultures distinctes : la culture masculine dominante, et la culture féminine

dominée » (Toupin, 1988 : 22). Les femmes victimes de violence conjugale vivent donc « une situation d’oppression créée et maintenue » par ce système patriarcal (Mullender et Ward, 1991 : 4 dans Pullen-Sansfaçon, 2013 : 354). Ce système enferme les femmes dans un climat de contrôle à différents niveaux : contrôle social, contrôle de mouvement, contrôle de la sexualité, contrôle financier, abus physique et émotionnel, etc. (Toupin, 1998; Prud’homme, 2010, 2011; Chamberland, 2003; Rinfret-Raynor, Lesieux, Cousineau, Gauthier et Harper, 2014). Pour Prud’homme (2011), ce climat de contrôle est permis et toléré par la société : « ce contrôle est renforcé socialement par le climat de peur dans lequel les femmes sont tenues si elles dérogent de ce que l’on attend d’elles » (Prud’homme, 2011 : 183). Donc, pour cette auteure, la violence conjugale est « une domination sociale, collective, des femmes par des hommes qui permet la domination individuelle d’un homme sur sa partenaire » (Ibid.).

Dans le même sens, le Gouvernement du Québec reconnaît que la violence conjugale est un rapport de pouvoir, une domination de pouvoir et une prise de contrôle, comme en témoigne l’extrait suivant :

La violence conjugale ne résulte pas d’une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l’autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie (Gouvernement du Québec, 1995 : 23).

Cette définition est tirée de la *Politique d’intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* adoptée par le Gouvernement du Québec en 1995 pour lutter contre la violence conjugale. Elle s’appuie notamment sur celle adoptée par l’Assemblée générale des Nations Unies de 1993.

1.3 La différence entre violence conjugale et chicanes de couple

Pour bien définir la violence conjugale, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a fait une distinction entre la violence conjugale et les chicanes de couple. La chicane est un conflit dans le couple où les partenaires tentent de faire valoir leur point de vue, tandis que « la violence conjugale implique un contrôle, une agression physique, psychologique, sexuelle, économique et verbale » (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2012 : 3). Selon le Regroupement, dans une chicane de couple, il peut y avoir une agression de nature verbale et physique, cependant il n'y a pas un rapport de force. La personne qui déclenche la chicane peut être la femme ou l'homme, et l'un et l'autre n'a ni l'intention de dominer son partenaire, ni de préserver un quelconque pouvoir (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2012). Contrairement à une violence conjugale, dans une chicane de couple la femme n'a pas peur de faire valoir son opinion et de réagir. Elle ne vit pas dans une atmosphère où elle craint pour son intégrité ou pour sa vie.

1.4 Les formes de violence conjugale

Dans la revue de la littérature, il est souvent question de cinq formes de violence conjugale : physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique. Néanmoins, à travers sa campagne Voisin-es, ami-es et familles, l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (2015) identifie huit formes de violence conjugale.

La violence physique est la forme de violence la plus connue. C'est un acte de domination sur le corps des femmes. Elle se manifeste par exemple, par des gifles, des coups de poing ou des coups de pied.

La violence psychologique se caractérise par des menaces et des commentaires dévalorisants. L'agresseur peut aussi faire du chantage.

La violence sexuelle est un acte de domination sur le plan de la sexualité. Elle comprend l'exploitation sexuelle, les attouchements, le viol et tout autre acte à caractère sexuel que la victime considère comme dégradants, humiliants ou douloureux.

La violence économique est un acte de domination et de contrôle qui consiste à priver la victime d'argent ou à l'empêcher de répondre à ses besoins, comme l'alimentation, le logement, l'habillement ou les sorties.

La violence spirituelle consiste à empêcher une femme d'exprimer ses croyances religieuses ou spirituelles.

La violence verbale est un acte de domination par la parole. Elle se caractérise par l'usage fréquent, voire répétitif, de mots, de cris ou même de silences.

La cyberviolence est un comportement répété, non sollicité et menaçant de la part d'une personne ou d'un groupe qui se sert des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'intention de terroriser, de harceler ou d'intimider une victime.

Le fémicide est la forme ultime de violence. Il s'agit de l'assassinat d'une femme (Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2015).

Ces formes de violence se produisent souvent dans un cycle de violence divisé en quatre phases. Dans la prochaine section, nous décrirons en détail ce cycle, ainsi que ses effets sur la victime.

1.5 Le cycle de la violence conjugale et ses effets sur les victimes

Pour plusieurs auteurs.es, intervenants.es et chercheurs.es, le cycle de la violence conjugale est un « cercle vicieux » qui a pour objectif de garder la femme prisonnière dans son couple. (Prud'homme, 2011; Prud'homme, 2010; Manseur, 2004; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2017). Ce cycle est divisé en quatre phases : le climat de tension; la crise; la justification, et en dernier la lune de miel. Ces quatre phases expliquent l'escalade de la violence dans le couple, les différentes manifestations de la

violence chez l'agresseur, ses comportements, et enfin les effets de cette violence sur la victime (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2017). Il est nécessaire de souligner que toutes les victimes de violence conjugale ne vivent pas ces quatre phases de la même manière.

Dans la première phase, le conjoint cherche un prétexte pour faire régner un climat de tension en faisant subir à sa conjointe de la violence verbale et psychologique. C'est à la deuxième phase (la crise) que ce dernier commet un acte violent envers sa conjointe. Ensuite, pour justifier ses actes violents, il trouve des excuses pour que celle-ci le comprenne et lui pardonne. Enfin, pour se faire pardonner, il entame une période de réconciliation où il offre des cadeaux et promet de changer. Malheureusement, cette lune de miel prend fin à un moment donné, et la femme se retrouvera à nouveau dans la phase du climat de tension.

Le cycle de la violence a des effets dévastateurs puisqu'il « permet à l'agresseur de prendre le contrôle sur sa victime tout en s'assurant qu'elle ne le quittera pas » (Prud'homme, 2011 : 181). Selon les différentes phases, celle-ci peut vivre des émotions variées telles que l'anxiété, la peur, le stress, la honte, la colère, la culpabilité (Prud'homme, 2011; Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 2000). Étant manipulée, elle peut finir par « tolérer » la violence qu'elle vit. Elle peut croire qu'elle est responsable du déclenchement de la violence de son conjoint. Dès lors, les comportements violents de celui-ci peuvent lui paraître inévitables et elle pourrait tenter de trouver des solutions en changeant sa manière d'être et de se comporter (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2017). Enfin, le cycle de la violence conjugale peut mettre la victime dans

une situation d'impuissance. En effet, elle risque de ne pas trouver d'issue à sa situation : « lorsqu'elle se défend, elle est perçue comme étant violente. Quand elle baisse les bras, elle est jugée comme faible, ne voulant pas se défendre » (Prud'homme, 2011; Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 2000 : 26-27).

1.6 Les conséquences de la violence conjugale

La violence conjugale a des impacts sur les victimes et leurs proches. Ces conséquences affectent leur santé physique et mentale. Au niveau physique, les victimes peuvent subir différentes blessures telles que « des ecchymoses, des lésions internes, des fractures, un traumatisme crânien, des dommages aux organes internes (Laforest et Gagné, 2018 : 150). Cette violence physique peut aussi aboutir au décès par homicide (Ibid.). Au niveau de la santé mentale, les victimes peuvent également vivre du stress, de l'anxiété, de la peur, une faible estime de soi, de la dépression, un stress post-traumatique, des idées suicidaires (Rinfret-Raynor, Lesieux, Cousineau, Gauthier, et Harper, 2014; Laforest et Gagné, 2018). Ces conséquences peuvent également avoir un impact sur la situation économique des victimes : absentéisme au travail, perte d'emploi, faible revenu, perte de logement, d'itinérance, etc. (Rinfret-Raynor, Lesieux, Cousineau, Gauthier et Harper, 2014; Laforest et Gagné, 2018). Cette violence peut également avoir des répercussions sur leurs enfants puisqu'ils « partagent aussi une position de victime face à la violence masculine » (Lapierre et coll. 2015 : 53). En effet, en étant témoin de cette violence à l'endroit de leur mère,

les enfants subissent les effets négatifs de la situation. Qu'ils assistent ou non aux actes de violence, ils sont toujours affectés par le climat créé par la violence. Les enfants sont donc des victimes de cette violence, même

lorsqu'elle n'est pas directement dirigée vers eux (Gouvernement du Québec, 1995 : 23).

Ainsi, les enfants exposés à la violence conjugale peuvent manifester des problèmes de comportement, des problèmes de concentration, des difficultés au niveau scolaire, une faible estime de soi, de l'anxiété, de la dépression, du stress post-traumatique, de la consommation des drogues (Fortin, 2009; Côté, Dallaire et Vézina, 2005; Chamberland, 2003; Côté et Lessard, 2009). Dans certains cas, il est même question de maltraitance lorsque les enfants sont des victimes directes de la violence conjugale : « certains sont blessés accidentellement pendant les épisodes de violence, d'autres sont agressés directement ou négligés et des décès d'enfants par homicide sont également rapportés » (Fortin, Côté, Rousseau et Dubé, 2007 : 35 dans Côté et Lessard, 2009 : 121).

1.7 Les maisons d'hébergement au Canada

C'est dans les années 1970 que les premières maisons d'hébergement furent leur apparition au Canada (Côté, 2018). Avant cette période, les femmes en situation de violence conjugale devaient « séjourner en maison pour femmes en difficulté pendant quelques semaines le temps de se refaire une santé, habituellement dans l'objectif de retourner avec leur conjoint » (Côté, 2018 : 6). Il y avait peu de ressources pour venir en aide à ces femmes et à leurs enfants puisque la violence conjugale était considérée comme une problématique « individuelle et personnelle » (Lacombe, 1990 dans Côté, 2018 : 12). Ainsi, c'est grâce aux efforts du mouvement féministe pour faire reconnaître la violence conjugale comme une problématique sociale que les premières maisons d'hébergement furent créées. Il existe différents types de maisons d'hébergement pour femmes à travers le pays. Selon les données de l'Enquête sur les maisons d'hébergement,

627 maisons étaient actives en avril 2014 (Beattie et Hutchins, 2015). Ces maisons d'hébergement ont été répertoriées ainsi :

- 1) Des maisons d'hébergement de première étape dont la durée est 1 jour à 11 semaines pour les femmes avec ou sans enfant.
- 2) Des maisons d'hébergement de deuxième étape dont la durée d'hébergement est de 3 à 12 mois avec des services de soutien et d'aiguillage pour aider les femmes à trouver un logement permanent.
- 3) Des centres d'urgence pour femmes offrant un dépannage de courte durée de 1 à 21 jours pour les femmes et leurs enfants.
- 4) Des refuges d'urgence offrant un hébergement à une diversité de groupes (femmes victimes de violence; des femmes dans le besoin; des hommes, etc.) dont la durée d'hébergement est de 1 à 3 jours.
- 5) Réseaux de maisons d'hébergement (des maisons privées) dans les régions rurales ou éloignées où il n'existe pas de véritables refuges. On y offre un hébergement auxiliaire d'urgence de courte durée de 1 à 3 jours aux femmes.
- 6) Autre : Tous les autres établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées, avec ou sans enfant, et qui ne sont pas classés ailleurs. (Beattie et Hutchins, 2015)

1.7.1 Les services offerts en maisons d'hébergement

Les maisons d'hébergement offrent de façon temporaire un refuge aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants (Burczycka et Cotter, 2011). Logés et nourris, ils vivent dans un environnement sécuritaire et comptent sur la présence d'un personnel féminin 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Ils reçoivent différents services selon leurs besoins et leurs situations de vie : intervention individuelle, défense des droits des femmes, services d'aiguillage pour logement/travail, service de transport (Ibid.). En post-hébergement, les femmes et les enfants peuvent aussi recevoir des services externes : la banque alimentaire, les cafés-rencontres et un suivi individuel.

Pour intervenir auprès des femmes et leurs enfants, l'approche féministe est privilégiée en maison d'hébergement pour « outillent les femmes et les enfants à ce qu'ils reprennent le pouvoir et le contrôle sur leur vie » (Corbeil et Marchand, 2010; Prud'homme, 2010; Bilodeau, 1990). Dans leurs interventions, les intervenantes interviennent de deux manières : individuellement et collectivement. Elles travaillent individuellement avec les femmes pour les soutenir, les écouter et les accompagner dans toutes les démarches qu'elles entreprendront. Ces interventions se font en fonction des besoins des femmes, de leur vécu, de leur réalité, de leur situation de violence conjugale et de l'interprétation qu'elles en ont. (Bilodeau, 1990; Prud'homme, 2010; Rinfret-Raynor, Lesieux, et Brodeur, 2013; Côté, 2018). Au niveau collectif, les intervenantes interviennent auprès de toutes les femmes à différentes occasions : rencontres communautaires, cafés-rencontres et cuisine collective. L'intervention de groupe permet de créer un lien entre les femmes pour qu'elles puissent être solidaires. Ce type d'intervention aide les femmes à s'apercevoir que la violence qu'elles vivent n'est pas individuelle, mais qu'elle touche aussi d'autres femmes.

2. La violence conjugale à l'égard des femmes musulmanes au Canada

D'après le recensement de Statistique Canada sur les ménages de 2011, « un peu plus d'un million de personnes ont déclaré être musulmanes » (Statistique Canada, 2011). À partir de ces données, il est difficile d'estimer le nombre de femmes musulmanes victimes de violence conjugale parce que les résultats de l'Enquête sociale générale sur la victimisation (ESG) ne font pas état de la religion des femmes ayant déclaré avoir été victimes de violence conjugale.

La violence conjugale à l'égard des femmes musulmanes est un sujet délicat et peu documenté (Taïbi, 2013). En effet, peu d'études empiriques ont été réalisées sur l'ampleur de cette violence dans les communautés musulmanes au Canada. La réalité des femmes musulmanes victimes de violence conjugale, est documentée ou étudié à travers des recherches réalisées dans le contexte plus large des femmes immigrantes, des femmes parrainées, des femmes racisées, des femmes des communautés ethnoculturelles, des femmes arabo-musulmanes (Pontel, 2010; Damant et coll., 2015; Bendriss, 2005; Taïbi, 2013; Burczycka, 2016).

2.1 Les formes de violence conjugale

Pour expliquer les différentes formes de violence que vivent les femmes musulmanes dans leur couple, plusieurs intervenant.es et chercheur.es des communautés musulmanes utilisent la roue musulmane de la violence familiale. Celle-ci est une adaptation réalisée par Sharifa Alkhateeb (2012) à partir de la roue du pouvoir et du contrôle du modèle de Duluth. Divisée en huit sections, cette roue explique les différents moyens utilisés par les hommes pour contrôler leur conjointe :

Recours à l'intimidation : Salir la cuisine de façon flagrante plusieurs fois par jour; demander à l'imam de dire à sa femme que la violence est sa faute; déguiser les traditions en actes religieux; cacher ou détruire des documents importants; prendre tous ses bijoux et les vendre.

Recours à la violence psychologique : Rabaisser sa femme ou lui dire qu'elle n'est pas à la hauteur en tant que mère musulmane; ridiculiser son manque de connaissances islamiques; la dénigrer ou la traiter de folle; lui faire croire qu'elle est incapable de contrôler sa vie;

Recours à l'isolement : Le mari dit que Dieu lui donne le droit de surveiller chaque geste de sa femme, qui elle voit, à qui elle parle, ce qu'elle pense et ce qu'elle lit; la femme doit demander la permission pour téléphoner, aller faire l'épicerie ou visiter ses parents; même si, d'après le

contrat de mariage, la femme a une liberté de circulation, son mari n'en tient pas compte.

Nier, blâmer et minimiser : Encourager les enfants à mentir sur la violence ou à banaliser la chose; nier la violence en appelant cela de la « discipline »; lui dire que la violence est sa faute; dire à sa femme que si elle dénonce la violence, cela veut dire qu'elle enfreint à sa responsabilité islamique quant au respect de la vie privée de son mari et que Dieu va la condamner.

Utiliser les enfants : les enfants sont battus pour les empêcher de devenir trop « américains »; le père menace d'obtenir la garde des enfants auprès de la cour islamique, de les envoyer à l'étranger, de les marier jeune ou de les enlever; utilisation des symptômes traumatiques des enfants comme excuse pour battre sa femme; le père encourage les enfants à insulter leur mère et à manquer de respect envers elle; le mari déclare qu'il doit maltraiter la mère pour mettre fin à la violence envers les enfants.

Invocation du privilège masculin : La dominance et l'inflexibilité du mari sont prônées par le Coran et exigent l'obéissance en tout; les opinions, les aspirations et les plans de la femme sont considérés comme étant « occidentaux », c'est-à-dire non islamiques; d'après le père, la violence verbale et physique envers les enfants est son « droit » en tant que père musulman; la femme est encouragée à avoir peur de son mari; répétition de Hadith [textes religieux] contestés dans lesquels on dit que les femmes doivent incliner la tête devant leur mari.

Recours à l'abus économique : Empêcher sa femme de faire ses études ou d'obtenir une formation; l'empêcher d'avoir un emploi; exiger qu'elle quitte son emploi; prendre tout son chèque de paie alors que l'Islam lui permet de tout garder; ne pas lui dire quel est leur revenu familial.

Recours à la coercition et des menaces : La menacer de marier une autre femme; la menacer de la battre en suivant les « directives de Dieu » (Coran 4:34); la menacer de ne pas lui donner d'argent; la menacer de répandre comme rumeur qu'elle est une femme adultère; la forcer à retirer des accusations afin de préserver la réputation de la famille élargie (Alkhateeb, 2012).

À partir de la roue musulmane de la violence familiale, nous constatons que les formes de violence qui y sont décrites sont celles que nous avons exposées dans la première partie de ce chapitre : physique, verbale, psychologique, économique, spirituelle. Par contre, la roue ne fait aucune mention de violence sexuelle, cyberviolence et fémicide. Or,

certain.es auteur.es ont défini le crime d'honneur comme une forme de violence que peuvent subir les femmes musulmanes (Muhammad, 2010; Robert, 2011; Chesler, 2009).

Il existe différentes appellations du crime d'honneur : « crime d'honneur »; crime commis au nom de l'honneur; crime basé sur l'honneur; crime au nom de l'honneur.

Robert (2011), le définit comme étant

un phénomène de plus en plus fréquent [où] des pères, des frères ou des maris tuent ou blessent des filles ou de jeunes femmes de leur famille pour les punir d'avoir adopté un comportement qui ne se conforme pas aux standards sociaux fixés par la famille. Par son comportement, la victime aurait jeté le déshonneur sur la famille et le crime a pour but de rétablir cet honneur perdu (Robert, 2011, p. 50).

Dans cette forme de violence, tout se rapporte au maintien de l'honneur de la famille (Ibid.). L'honneur peut être défini selon différents contextes, sociétés et époques. Normalement, il renvoie au respect de l'individu (Muhammad, 2010). Par exemple, l'anthropologue Pitt-Rivers définit l'honneur comme

the value of a person in his own eyes, but also in the eyes of his society. It is his estimation of his own worth, his claim to pride, but it is also the acknowledgement of that claim, his excellence recognized by society, his right to pride (Pitt-River, 1996 : 21).

D'après les données des Fonds des Nations Unies pour la population (FNUP), « les crimes d'honneurs font 5 000 victimes chaque année dans le monde » (Fonds des Nations Unies, État de la population 2000 : chapitre 3, 29). Bien que ce chiffre soit alarmant, il n'est qu'une estimation puisque plusieurs cas ne sont pas déclarés selon les FNUP. Pour Muhammad (2010), les crimes d'honneurs sont commis à l'échelle du monde (Muhammad, 2010). « Il y a perpétration de crimes d'honneur dans de nombreuses régions du globe; cependant, dans certains pays, les lois reflètent aussi les attitudes

socioculturelles qui sous-tendent ces crimes » (Muhammad, 2010 : 6). Au Canada, ce sont au total 20 cas de crimes d'honneur qui ont été recensés de 1954 à 2012, dont l'affaire des Shafia (Conseil du statut de la femme, 2013; Robert, 2011; Muhammad, 2010). Depuis cette tragédie, tout un débat entoure le concept du crime d'honneur. Pour le Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM), parler en termes de crime d'honneur, c'est alimenter les stéréotypes envers les musulmans canadiens et faire du relativisme culturel (Cross, 2013 : 87). Dès lors, cet organisme préfère le substituer par féminicide. Rappelons que le féminicide, « c'est le meurtre des filles et de femmes parce qu'elles sont de sexe féminin » (CCFM, 2013 : 51).

Finalement, au-delà de la violence conjugale vécue, les femmes musulmanes peuvent aussi simultanément être exposées à d'autres formes d'oppressions et d'inégalités (Damant et coll., 2015; Pontel et Demczuk, 2007). « Elles sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés reliées particulièrement au racisme, à la religion, à la structure familiale, à la langue ou au statut légal d'immigration » (Dobash et Dobash, 2000 dans Damant et coll., 2015 : 138). Ces difficultés dont il est question ont un impact important sur leur demande d'aide pour trouver des solutions à leur situation de violence conjugale (Pontel, 2010).

2.2 Les obstacles rencontrés

Les femmes ethnoculturelles victimes de violence conjugale hésitent à demander de l'aide à cause des barrières culturelles, linguistiques et religieuses rencontrées, et cela peut les restreindre et les empêcher à utiliser les ressources disponibles en violence conjugale (Pontel, 2010 : 115; Pontel et Demczuk, 2007). Bendriss (2005) soutient que les femmes issues des communautés arabes et musulmanes au Canada sont victimes de

différents stéréotypes en lien avec leur culture, leur religion, leur croyance. Par exemple, cette auteure déplore l'image de la femme « soumise, voilée, battue » que représentent les femmes arabes et musulmanes au Québec (Bendriss, 2005 : 279). Donc, ces stéréotypes empêchent les femmes en situation de violence conjugale d'avoir recours aux ressources disponibles en violence conjugale (Bendriss, 2005). Cela a été également démontré dans une étude menée par Baobaid (2002) dans la communauté arabo-musulmane de London en Ontario. D'après Baobaid, les femmes ont eu recours aux ressources externes (maison d'hébergement, centre pour femmes) en violence conjugale en dernier recours, après avoir mobilisé toutes les autres ressources disponibles dans leur communauté (Baobaid, 2002 : 19).

Dans son projet *La violence à l'égard des femmes : santé et justice pour les femmes musulmanes canadiennes*, le Conseil canadien des femmes musulmanes précise que les femmes musulmanes victimes de violence hésitent à chercher de l'aide parce qu'elles font face à plusieurs obstacles : internes, communautaires, externes et systémiques (Conseil canadien des femmes musulmanes et Cross, 2013). D'abord, les femmes victimes de violence dans leur couple se sentent souvent responsables des abus qu'elles vivent. Elles ne connaissent pas les services disponibles ou bien ont peu d'informations sur ces ressources. Celles qui sont parrainées ont généralement peur de perdre leur statut de résidence. De plus, les femmes décident de rester dans leur foyer à cause de la pression de leur entourage ou parce qu'à leurs yeux, le divorce n'est pas une solution envisageable. Enfin, les barrières linguistiques, la difficulté à trouver des services adaptés sont également des obstacles qui empêchent les femmes musulmanes à demander de l'aide.

Pour trouver des solutions à leur situation de violence conjugale, les femmes musulmanes mobilisent d'abord l'aide de leur entourage (famille et amis) avant d'avoir recours aux ressources disponibles en violence conjugale telles que les maisons d'hébergement et les centres pour femmes (Cross, 2013; Baobaid, 2002; Taïbi, 2013; Pontel, 2010; Brousse, 2016). Une fois ces ressources épuisées, elles peuvent aussi chercher conseil auprès de l'imam de leur mosquée (Baobaid, 2002; Taïbi, 2013; Brousse, 2016).

2.3 Les ressources et les initiatives de prévention et de sensibilisation

Il existe des ressources externes par et pour les femmes musulmanes à travers le Canada. Par exemple, à Montréal existe le Centre Amal pour femmes qui fut créé en 2002 pour répondre aux besoins urgents des femmes musulmanes victimes de violence conjugale. Fondé par des travailleuses sociales et intervenantes préoccupées par cette problématique, sa mission principale consiste à « fournir l'aide et le support d'une manière culturellement compétente aux femmes victimes de violence conjugale de façon à pouvoir promouvoir leur bien-être et développement » (Centre Amal pour femmes, 2017). Pour ce faire, il offre des services en trois langues : anglais, français et arabe. Ces services consistent à intervenir en situation de crise, trouver un endroit sécuritaire à la mère et à ses enfants; offrir des thérapies, des ateliers en santé mentale; accompagnement, et autre.

Par ailleurs, depuis mars 2014, la première ligne téléphonique d'aide pour les femmes musulmanes à travers le Canada a été créée à Vancouver. *Nisa Helpline* a pour objectif d'aider les femmes musulmanes prises dans la violence familiale ou conjugale, et également dans d'autres problématiques telles que le stress, l'anxiété, la dépression, les abus sexuels, l'intimidation, etc.

Enfin, il existe également des stratégies et des initiatives de sensibilisation et de prévention créées par et pour les communautés musulmanes pour contrer la violence faite aux femmes. Parmi ces initiatives, il y a l'*Appel à l'éradication de la violence familiale (A call to eradicate domestic violence)*¹. Initiative créée en octobre 2011, elle a réuni plusieurs organismes et acteurs importants des communautés musulmanes à travers le pays. Ce sont au total, 60 organisations, 27 imans 37 responsables d'organisation communautaires qui se sont engagés à faire un travail de sensibilisation et de prévention pour éradiquer de la violence familiale dans les communautés musulmanes au Canada (Cross, 2013 : 33). Ils se sont aussi engagés à collaborer avec les autres communautés canadiennes pour lutter contre la violence faite aux femmes (Cross, 2013 : 32). Enfin, le Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM) fait aussi un travail de sensibilisation et de prévention à travers son projet *la violence à l'égard des femmes : santé, justice pour les femmes musulmanes canadiennes*. Créée en 2013 et financé Condition féminine, c'est un projet à la fois éducatif, préventif et rassembleur. Il a pour but de informer les Canadiennes et les Canadiens sur les différentes formes de violence telles que la violence à l'égard des femmes au sein de la famille; le féminicide; le mariage forcé et enfin l'excision et les mutilations génitales féminines. Il a permis également de former des intervenantes issues de différentes communautés canadiennes pour qu'elles puissent à leur tour faire un travail de sensibilisation et de prévention sur la violence à l'égard des femmes (CCFM, 2017).

1 : La version originale de cette initiative est en anglais. Elle se trouve sur le site internet du Centre culturel Noor (Noor cultural center) au <https://noorculturalcentre.ca/?p=3798>

3. Conclusion

Ce premier chapitre portait sur la violence conjugale, un phénomène, quoiqu'il ne soit plus d'ordre privé, touche encore les femmes, quelles que soient leurs origines, valeurs et croyances.

Dans un premier temps, nous avons présenté la définition de la violence conjugale selon une perspective féministe, ses formes, le cycle de la violence conjugale, ses effets sur les victimes, les conséquences, et en dernier les services offerts par les maisons d'hébergement. Ensuite, en deuxième partie, nous avons abordé la question de la violence conjugale à l'égard des femmes musulmanes au Canada. Nous avons présenté les formes de violence conjugale vécues par les femmes musulmanes, les obstacles qui les restreignent à demander de l'aide, et enfin les ressources et initiatives dans les communautés musulmanes pour lutter contre la violence faite aux femmes.

4. Question de recherche et objectifs

Ce mémoire tente de répondre à la question suivante : comment les intervenantes en maison d'hébergement interviennent-elles auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale? À partir de cette question de recherche, nous poursuivons trois objectifs : 1) documenter l'approche d'intervention réalisée auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale. 2) : documenter les types de services internes et externes utilisés par les femmes musulmanes dans les maisons d'hébergement. 3) identifier les défis que rencontrent les intervenantes dans leurs interventions auprès des femmes musulmanes.

CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre abordera le cadre théorique que nous avons retenu pour guider notre recherche. Notre choix s'est posé sur le féminisme intersectionnel. Dans les prochaines sections, nous discuterons des origines de l'intersectionnalité, de l'approche intersectionnelle en violence conjugale, et de l'intervention féministe intersectionnelle. Enfin, nous concluons par la pertinence et les limites de notre choix théorique.

2.1 L'intersectionnalité

Attribué aux auteures afro-américaines féministes bell hooks, Kimberlé Greenshaw et Patricia Hill, le concept de l'intersectionnalité remonte à l'abolition de l'esclavage et fait état de la position sociale et des identités plurielles des femmes afro-américaines de cette époque (Harper, 2014; Marchand et Ricci, 2010; Corbeil et Marchand, 2006). Étant femmes et afro-américaines, celles-ci « étaient reléguées à une position sociale située en marge de celle des femmes blanches, mais aussi celle des hommes noirs » (Cooper, 1892 dans Harper, 2014 : 80). L'intersectionnalité naît à partir des critiques faites par des féministes (noires, hispaniques, indiennes) à l'endroit des féministes « blanches » ou occidentales (Harper, 2014; Marchand et Ricci, 2010; Corbeil et Marchand, 2007). Dans leurs écrits, les auteures bell hooks, Greenshaw et Hill reprochent au féminisme occidental de ne pas avoir inclus dans leur dénonciation du patriarcat, la question du racisme, du colonialisme, du sexisme, du classisme et autres oppressions vécues par les femmes de couleur ou racisées (Harper, 2014; Corbeil et Marchand, 2007). Pour les féministes intersectionnelles, les femmes « blanches » et les femmes de couleur ou racisées vivent les conséquences du patriarcat, néanmoins les premières ont des

« privilèges » que les dernières n'ont pas à cause du racisme qu'elles subissent (Marchand et Ricci, 2010 : 71). Pour Bilge, l'intersectionnalité

visée à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle » (Bilge, 2009 : 70).

2.2 Le féminisme intersectionnel en violence conjugale

Pour Oxman-Martinez et coll. (2002), l'intersectionnalité « permet de déconstruire le présupposé voulant que les femmes victimes de violence [dont la violence conjugale] constituent un groupe homogène partageant des expériences et des besoins universels » (Oxman-Martinez et coll., 2002 dans Harper et coll., 2012 : 1). L'intersectionnalité vient remettre en question la pensée féministe dominante qui définit la violence conjugale à partir du patriarcat, des rapports de pouvoir et de force. Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la problématique, le patriarcat est « un système de domination sociale et collective des femmes par des hommes » (Prud'homme, 2011 : 183). De son côté, Toupin (1988) le définit comme « système social des sexes ayant créé deux cultures distinctes : la culture masculine dominante, et la culture féminine dominée » (Toupin, 1988 : 22). Ainsi, l'approche féministe en s'opposant à ce système, combat « les inégalités ou divisions sociales et les relations de pouvoir » qu'il a créées (Pullen-Sansfaçon, 2013 : 355). Ce combat a pour but « d'apporter un changement social; de créer des rapports égaux entre les hommes et les femmes et enfin, de faire reconnaître les droits de celles-ci » (Prud'homme, 2011; Paradis et Côté, 2010). Pour Corbeil et Marchand (2006), l'intervention féministe s'articule autour de ces quatre principes :

1) reconnaître l'influence des structures et des institutions sociales inégalitaires dans la vie des femmes, d'où le leitmotiv *le privé est politique*; 2) croire au potentiel des femmes et mettre en exergue leurs expériences; 3) établir des relations égalitaires entre l'aïdée et l'aïdante et 4) s'engager personnellement en vue d'un vaste changement social (Corbeil et coll., 1983 dans Corbeil et Marchand, 2006 : 48).

Pour Harper et coll. (2012), le fait d'analyser la violence conjugale à partir des modèles théoriques tels que le féminisme dominant ne font que proposer "des visions et des explications tronquées et inexactes des expériences des femmes" particulièrement dans le cas des femmes issues des communautés ethnoculturelles (Harper et coll., 2012 : 1)

2.2.1 L'intervention féministe intersectionnelle

L'intervention féministe intersectionnelle repose sur une analyse de la violence vécue par les femmes issues des communautés ethnoculturelles en tenant compte de leurs besoins pluriels, de leurs identités multiples, de leurs réalités et des oppressions qu'elles subissent (Corbeil et Marchand, 2006; Harper et coll., 2012, Bilge, 2005; Marchand et Ricci, 2010). Ainsi, cette intervention contrairement à l'intervention féministe, ne fait pas une "lecture homogène et universelle de la violence conjugale" (Corbeil et Marchand, 2006). Dans une intervention féministe intersectionnelle, il est attendu que les intervenantes doivent :

1) établir des rapports égalitaires entre les intervenantes et les femmes aidées. 2) prendre conscience de ses préjugés. 3) reconnaître la pluralité des identités des femmes en fonction de (origine, sexe, statut socioéconomique, orientation sexuelle, appartenance religieuse, etc.). 4) redonner du pouvoir aux femmes (l'empowerment). 5) partir de l'expérience des femmes pour mieux la reconnaître et la valoriser (Corbeil et Marchand, 2006 : 48-52).

Pour Corbeil et Marchand (2006), l'approche intersectionnelle et l'approche féministe visent des objectifs semblables, à savoir la lutte contre les inégalités sociales, les rapports de pouvoir et de domination (Corbeil et Marchand, 2006 : 51). Pour ces deux approches, « c'est la construction sociale des rôles et des identités » qui est au cœur des inégalités et des oppressions vécues par les femmes (Ibid.). Ces auteures soutiennent qu'une intervention féministe qui intègre l'intersectionnalité, reconnaît les effets simultanés du racisme, du sexisme et du classisme, explore les sentiments de colère et de désarroi des femmes et ceux reliés au statut de minorité, insiste sur leur capacité à trouver des solutions à leurs problèmes et clarifie les liens entre l'environnement social et leurs difficultés personnelles » (Comas-Diaz dans Corbeil et Marchand, 2006 : 51).

2.3 La pertinence de l'intersectionnalité dans notre recherche

Plusieurs auteur.es s'accordent pour dire que lorsque vient le temps d'intervenir auprès d'un groupe de femmes issues des communautés ethnoculturelles, l'approche intersectionnelle est la mieux adaptée parce qu'elle prend en considération, non seulement, la violence conjugale que subissent ces femmes, mais elle tient également compte des autres formes d'oppression que ces dernières vivent : Des oppressions qui sont liées à l'identité, la race, la classe (Harper, et coll., 2012; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2017; Corbeil et Marchand, 2010, 2006; Bilge, 2005; Marchand et Ricci, 2010; Pontel, 2010; Pontel et Demczuk, 2007; Damant et coll., 2015). Nous jugeons que le féminisme intersectionnel est le cadre le mieux adapté pour encadrer notre recherche parce qu'il permet « d'établir des interfaces entre toutes les formes d'oppression; de développer des stratégies inclusives, et à incorporer la réalité des

groupes qui ont été, et demeurent encore, marginalisés ou minorisés » (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2017).

Enfin, nous devons aussi souligner les limites que renferme cette approche de par sa complexité à l'appliquer en intervention. Marchand et Corbeil (2006) soulèvent qu'il est difficile pour certaines intervenantes de l'appliquer parce qu'il existe un décalage « entre la reconnaissance rationnelle de la diversité et l'application d'une pratique capable de distinguer clairement les axes d'oppression et les inégalités vécues par les femmes immigrantes » (Oxman-Martinez et Krane, 2005 : 10 dans Corbeil et Marchand, 2006).

CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Rappelons d'abord que ce projet de recherche vise trois objectifs : 1) documenter l'approche d'intervention réalisée auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale. 2) documenter les types de services internes et externes utilisés par les femmes musulmanes dans les maisons d'hébergement. 3) identifier les défis que rencontrent les intervenantes dans leurs interventions auprès des femmes musulmanes.

Dans ce présent chapitre, nous discuterons des choix méthodologiques qui ont guidé notre recherche. Dans un premier temps, nous présenterons la méthodologie de recherche choisie. Ensuite, nous aborderons le recrutement, l'échantillonnage et le portrait des participantes. Par la suite, nous discuterons de l'outil de collecte de données retenu et de l'analyse des données. En dernier, nous conclurons par les considérations éthiques, les limites de la recherche ainsi que son originalité.

3.1 La méthodologie de recherche : qualitative

Dans le cadre de ce projet de mémoire, nous avons favorisé une méthodologie qualitative qui consiste à « privilégier le point de vue des acteurs sociaux dans l'appréhension des réalités sociales » (Mayer et Deslauriers, 2000 : 159). L'approche qualitative est généralement la méthode retenue en sciences sociales parce qu'elle s'intéresse à l'expérience humaine, à un phénomène social qui ne peut être quantifiable (Turcotte, 2000). Dans le cadre de cette recherche, cette approche nous est apparue la plus appropriée parce qu'en donnant la parole aux intervenantes, en recueillant leurs expériences et leurs perceptions sur l'intervention faite auprès des femmes musulmanes,

nous avons l'opportunité de comprendre davantage le travail que ces dernières réalisent (Turcotte, 2000).

3.2 Le recrutement et l'échantillonnage

Avant même que notre projet de recherche soit entamé, nous avons sondé le terrain pour vérifier si les femmes musulmanes utilisent les services des maisons d'hébergement en Outaouais. À travers notre réseau de contacts, nous avons discuté de manière informelle avec quelques intervenantes de trois maisons d'hébergement pour avoir leur opinion. C'est à partir des informations obtenues que nous avons décidé de travailler sur ce projet. Pour des raisons de proximité, nous avons effectué notre recrutement dans la région de l'Outaouais. Nous avons sélectionné deux maisons d'hébergement où nous avions des personnes ressources. Nous leur avons envoyé une affiche de recrutement où nous précisions être à la recherche de deux participantes. Nos critères de sélection étaient les suivants : 1) être une femme francophone ou bilingue. 2) être employée à titre d'intervenante à temps plein ou temps partiel dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale dans la région de l'Outaouais. 3) avoir un minimum de cinq ans d'expérience en intervention en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. 4) avoir de l'expérience en intervention auprès des femmes musulmanes.

Étant donné que nous avons seulement sélectionné que deux maisons d'hébergement, nous avons choisi de restreindre notre échantillon à deux participantes dont une de chaque maison. Suite à l'envoi de l'affiche de recrutement, nous avons aussi fait un suivi téléphonique. Deux intervenantes ont répondu favorablement à notre annonce.

3.3 Le portrait des participantes

Les deux participantes de notre recherche sont deux femmes francophones dont l'âge se situe entre 30 et 50 ans. Originaires de la région de l'Outaouais, elles travaillent en maison d'hébergement depuis une vingtaine d'années. Elles détiennent un diplôme collégial et universitaire. Par souci de confidentialité et en raison du nombre restreint des participantes, nous ne pouvons guère divulguer d'amples informations sur elles.

3.4 La méthode de collecte de données : entrevue semi-dirigée

Comme outil de collecte de données, nous avons eu recours à l'entrevue semi-dirigée. Pour Mayer et Deslauriers (2000), cette méthode est pertinente parce qu'elle permet de donner la parole aux sujets d'une recherche. En effet, en donnant la parole aux participantes de ce projet, nous avons « un accès privilégié » et une compréhension du sujet sur lequel porte notre recherche (Savoie-Zajc : 299, dans Gauthier, 2006).

En vue de l'entrevue, nous avons préparé un guide d'entretien divisé en trois parties. Dans la première étape, nous demandions aux participantes de se présenter et de décrire brièvement leur situation professionnelle : âge, nombre d'années d'expérience, études, langues parlées. Ensuite, dans la deuxième partie, les participantes étaient questionnées sur différents thèmes tels que les statistiques sur le nombre de femmes musulmanes qui ont été hébergées; le profil des femmes musulmanes; les formes de violence vécues; leurs besoins et les services utilisés; l'intervention réalisée. Enfin, la dernière partie portait sur les formations suivies en violence conjugale et les défis rencontrés en intervention auprès des femmes musulmanes. Tout au long des entrevues, nous avons aussi eu recours à un journal de bord pour noter des observations, des précisions, des points à clarifier ou des sous-questions qui ne figuraient pas dans le guide d'entretien.

Pour ce qui est du déroulement des entrevues, quelques jours avant les entrevues, nous avons envoyé une copie électronique du guide d'entretien et celle du formulaire de consentement aux participantes. À leur demande, nous les avons rencontrées dans leur milieu de travail pour 90 à 120 minutes approximativement. Nous avons passé en revue les différentes clauses du formulaire de consentement et nous y avons apposé nos signatures. En entrevue, et avec leur accord, nous nous sommes servies d'un enregistreur numérique pour enregistrer les données qui nous ont été divulguées.

3.5 L'analyse des données

Une fois les entrevues complétées, nous avons fait une transcription complète par verbatim dans un document Word. Par la suite, nous avons privilégié l'analyse de contenu « qui consiste à classer et codifier les données recueillies dans différentes catégories et sous-catégories » (Mayer et Deslauriers, 2000 : 161). La première étape a été d'abord de faire à plusieurs reprises une lecture intégrale des données recueillies pour que nous puissions nous y familiariser et également identifier les différentes idées principales qui sont ressorties (Mayer et Deslauriers, 2000; Turcotte, 2000). Une fois cette étape complétée, nous avons créé un tableau ayant comme thèmes ceux préétablis dans le guide d'entretien : les statistiques sur le nombre de femmes musulmanes qui ont été hébergées; le profil des femmes musulmanes; les formes de violence vécues; leurs besoins et les services utilisés; l'intervention réalisée; les défis rencontrés; les formations des intervenantes. Dans chaque thème, nous avons été en mesure de classer les idées qui s'y rapportaient. Ensuite, toutes les idées figurant dans chaque thème ont été regroupées en catégorie et sous-catégorie si nécessaire. Finalement, nous avons passé en revue les thèmes pour les délimiter et regrouper ou agencer ceux qui contenaient les mêmes

informations. C'est ainsi que nous les avons identifiés : formes de violence vécues; profil des femmes musulmanes en maison d'hébergement; intervention; défis rencontrés.

3.6 Les considérations éthiques

Cette recherche n'aurait pas été réalisée sans l'aval du comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa (CER). Avant d'entamer les entrevues, nous avons précisé aux participantes que leur participation à cette étude était sur base volontaire. Nous leur avons spécifié qu'elles pouvaient se sentir libres, à tout moment, de mettre fin à leur participation sans avoir à motiver leur décision ni à subir de préjudices de quelque nature que ce soit. Avant le début des entrevues, nous nous sommes assurées d'avoir l'accord et la signature de chaque participante.

Pour protéger l'identité de ces dernières, nous nous sommes assurées d'avoir recours à des noms fictifs, les deux participantes ont été identifiées ainsi : Intervenante 1 et Intervenante 2. Quant aux maisons d'hébergement où elles travaillent, elles ont été identifiées ainsi : Maison d'hébergement 1 et Maison d'hébergement 2. C'était essentiel que nous agissions de la sorte pour préserver la confidentialité des intervenantes, et la confidentialité des lieux. Enfin, avant le début des enregistrements, nous avons précisé aux intervenantes de s'abstenir de nommer les maisons d'hébergement, et aussi les femmes qui sont hébergées ou ont été hébergées pour sauvegarder leur anonymat, leur sécurité et celle de leurs enfants.

3.7 Les limites de la recherche

Toute recherche comporte un certain nombre de limites. Nous constatons qu'avec un échantillon restreint comme le nôtre, « nos résultats ne sont que des informations

partielles qui ne représentent pas la réalité » de toutes les maisons d'hébergement ni le modèle d'intervention réalisée auprès de toutes les femmes musulmanes victimes de violence conjugale (Roy, 2006 : 166 dans Gauthier, 2006). Nous aurions pu élargir notre recherche en impliquant la participation des femmes musulmanes ayant utilisé les services des maisons d'hébergement retenues. Ainsi, nous aurions documenté l'opinion de ces femmes concernant les services qu'elles ont reçus. Le point de vue des femmes pourrait être différent de celui des intervenantes. Cependant, nous avons préféré centrer notre recherche sur le travail réalisé par les intervenantes sachant les difficultés qu'ont rencontrées certaines chercheuses lors de leur recrutement dans leur projet sur la violence conjugale à l'égard des femmes arabes et musulmanes au Canada (Taïbi, 2013; Brousse, 2016). Donc, par crainte ne pas trouver des participantes, nous avons écarté cette option.

3.8 L'originalité de la recherche

L'originalité de cette recherche repose sur le fait que nous nous intéressons à la réalité d'un groupe de femmes qui « est marginalisé dans les recherches et les discours féministes » (Davis, 2008, dans Harper et coll., 2012 : 1). À travers cette recherche, nous espérons faire connaître le travail d'intervention réalisé auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale en maison d'hébergement et, dans une certaine mesure, la réalité de ces femmes. Cette recherche permettra également aux intervenantes de réfléchir sur leur approche d'intervention auprès des femmes musulmanes et d'apporter des changements au besoin.

CHAPITRE 4 : LES RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous exposerons les principaux résultats de la recherche qui sont regroupés en trois parties. D'abord, nous discuterons de la violence conjugale vécue par les femmes musulmanes et ses conséquences. Dans la deuxième partie, nous aborderons le profil des femmes musulmanes qui ont été hébergées dans les deux maisons d'hébergement participantes, ainsi que leur séjour d'hébergement. Dans la troisième partie, nous parlerons de l'intervention faite auprès d'elles. Il y sera question des différentes stratégies que les intervenantes utilisent dans leur intervention. Enfin, la dernière partie sera consacrée aux défis rencontrés par les intervenantes.

4.1 Les formes de violence conjugale

Les participantes précisent que les femmes musulmanes ayant été hébergées dans leur maison ont vécu de la violence physique, sexuelle, psychologique, économique et du contrôle social. L'une des participantes affirme qu'elles vivent beaucoup de violence physique :

Il y a beaucoup de violence physique, il y en a énormément. L'escalade de la violence physique est assez élevée et très physique. On parle de séquestration, des coups, des menaces de mort, des fois ce sont des menaces avec une arme tel le couteau. Souvent, elles vont dissimuler cette violence, mais c'est souvent dans leur discours, dans leur histoire qu'elles nous racontent qu'on découvre. (Intervenante 1)

Cette même participante rajoute qu'il y a eu un cas de menace de crime d'honneur où l'homme menaçait de tuer sa conjointe :

Nous avons une femme en hébergement dont le conjoint la menaçait de crime d'honneur. Il lui avait clairement dit que si elle ne revenait pas à la maison, il allait la tuer, car elle ne pouvait pas déshonorer sa famille. Pour assurer sa sécurité, nous avons mis un système de sécurité en place,

nous avons contacté les autorités, la police pour renforcer sa sécurité.
(Intervenante 1)

Les deux participantes constatent la violence sexuelle est un sujet très tabou pour les femmes musulmanes. L'une des participantes avoue que cela prend plus de temps pour ces dernières de raconter ce qu'elles ont vécu :

Une fois qu'on a créé un lien de confiance avec elles, elles peuvent se confier à nous. Aussitôt qu'on aborde la violence sexuelle, c'est comment un soulagement pour elles de nous en parler. On donne des exemples d'autres femmes en hébergement de ce qu'elles vivent pour expliquer ce qu'est la violence sexuelle. Ça prend du temps, mais elles vont en parler. Quand elles se dévoilent, c'est incroyable comment cela leur fait du bien d'être capable d'en parler, d'avoir le droit de dire ces choses-là.
(Intervenante 2)

Oui, elles vivent aussi cette violence, mais les femmes ont de la difficulté à en parler. Malheureusement, il y a encore beaucoup de mythes et de préjugés à l'égard de la violence sexuelle entre partenaires et c'est souvent remis en question. C'est tabou pour la majorité des femmes en maison de parler de violence sexuelle. Même dans la société, pour une femme de dire que son mari la viole ou l'agresse sexuellement, c'est encore tabou. (Intervenante 1)

Les participantes remarquent aussi que les femmes musulmanes vivent aussi de la violence économique. À ce propos, l'une de participante affirme :

Elles sont souvent dépendantes financièrement de leur conjoint/mari pour subvenir à ses besoins et ceux des enfants. Souvent à cause de leur situation précaire ex : femme parrainé, en congé maternité, mère à la maison, etc. (Intervenante 1)

Les participantes observent aussi que les femmes musulmanes vivent un contrôle social exercé par leur entourage pour qu'elles ne quittent pas leur conjoint :

Au-delà du conjoint qui exerce du contrôle, même la communauté va faire du contrôle en disant à la femme qu'elle ne peut pas divorcer, qu'il faut qu'elle retourne avec lui, qu'il est un bon papa. [...] Il y a eu cette femme qui a fait une demande d'hébergement chez nous. On l'a acceptée de

l'héberger. Nous avons envoyé un taxi pour aller la chercher. Le taxi est arrivé chez elle, le chauffeur connaissait son mari. Il a appelé le conjoint et lui a dit que sa femme s'en allait en maison d'hébergement et qu'il devrait venir. Cette femme n'est jamais venue en hébergement, elle est où aujourd'hui? On ne le sait pas. (Intervenante 1)

C'est extrêmement dur de sortir du cycle de la violence, les femmes musulmanes ont une contrainte de plus. Même nos femmes qui sont sous l'emprise depuis plusieurs années, ont la même certitude que les femmes musulmanes que ça ne se fait pas de quitter son conjoint violent parce qu'elles ne seront pas capables de vivre, elles n'ont plus confiance en elles, elles n'ont plus d'estime de soi. C'est dur de sortir parce que le conjoint a manipulé la famille de la femme, tout le monde est contre elle. (Intervenante 2)

4.1.1 Les conséquences de la violence conjugale

Les participantes avouent que la violence conjugale a des impacts sur la vie des femmes au niveau de leur santé physique, mentale et économique :

Sortir de la violence conjugale est difficile d'une façon ou d'une autre. Cette violence détruit leur façon de penser, d'être. Les femmes musulmanes autant que les autres femmes, elles sont toutes déstabilisées lorsqu'elles arrivent ici. Elles n'ont plus personne, tout est détruit lorsqu'on vit avec un conjoint violent pendant longtemps. Tout est à rebâtir. (Intervenante 2)

Au niveau économique, une des participantes observe que lorsque les femmes viennent en maison d'hébergement, elles sont inquiètes de leur situation financière :

Il y a un doute qui plane, elles se demandent si elles ont fait le bon choix. Elles perdent beaucoup surtout quand on parle de sécurité financière. Souvent, ce sont des femmes dont la majorité a des enfants, des femmes à la maison, sans emploi. Donc, la stabilité financière qu'elles avaient, elles ne l'ont plus, car en quittant le conjoint/mari, elles se retrouvent en situation financière précaire. Quand on est habitué à un certain standard de vie et qu'on tombe sur l'aide sociale, la réalité n'est pas la même. (Intervenante 1)

Par ailleurs, cette participante remarque aussi que les femmes musulmanes tout comme les immigrantes, les autochtones en maison d'hébergement, ont des difficultés à trouver un logement :

Avoir l'accessibilité au logement, au prix modique, là aussi, c'est difficile. Dans leur recherche de logement dans le privé, j'ai vu qu'il peut y avoir beaucoup de discrimination. C'est très sournois, les propriétaires ne vont pas dire qu'ils ne vont pas les prendre parce qu'elles ont des enfants ou qu'elles sont musulmanes. Ils vont trouver des excuses pour ne pas leur louer le logement. Elles vont être victime de racisme, de classisme et elles vont être confrontées à plusieurs préjugés tels que c'est une mère monoparentale, des jugements racistes concernant la religion, ou encore les propriétaires vont questionner sur leur capacité à payer le loger, etc. (Intervenante 1)

Contrairement aux autres femmes non musulmanes, les participantes remarquent aussi que les musulmanes sont plus susceptibles de devoir faire le choix difficile de renoncer à leur communauté, à leurs amis et leur entourage en quittant leur conjoint violent, et cela les mettent dans une situation d'isolement extrêmement difficile :

Quand les musulmanes décident de partir, c'est qu'elles n'auront pas de soutien de la part de la famille, de la communauté, elles vont être rejetées à cause de la séparation. C'est quelque chose qui ne sait pas dans leur croyance. Ces femmes-là sont extrêmement courageuses et convaincues que ce qu'elles vivent n'est pas correct et acceptable. (Intervenante 2)

Lorsqu'elles décident de quitter, elles sont souvent confrontées au fait de devoir délaissier leur réseau, leur communauté. Elles ont des impacts de plus, c'est un processus plus difficile. Déjà que l'une des conséquences de la violence conjugale est l'isolement, je trouve que pour ces femmes c'est plus que l'isolement. Ce n'est pas juste la famille, c'est toute une communauté. C'est comme un non-choix qu'elles doivent faire. Les femmes veulent quitter le conjoint et non leur communauté où elles ont développé des affinités, elles ont des amis, un réseau. On dirait qu'elles ne peuvent pas avoir les deux. (Intervenante 1)

Cette participante ajoute que leur réseau social va souvent faire en sorte que les femmes retournent avec leur conjoint :

Elles vivent énormément de pression de leur famille, de leur communauté pour qu'elles retournent. Les messages qui vont leur être véhiculés sont : tu as besoin de ton mari, il est un bon père, tu ne peux pas lui faire ça, n'y faire ça à nous, tu déshonores la famille, etc. (Intervenante 1)

Cependant, elle précise que, lorsque ces femmes décident de partir, c'est souvent une décision définitive :

Lorsqu'elles font l'appel à la maison d'hébergement, c'est un chemin presque de non-retour. Mais leur communauté va faire en sorte qu'elles fassent un retour. Je pense qu'il y a un aspect au niveau de la dangerosité si elles retournent et les femmes en sont très conscientes. Puis comme intervenante, nous devons en tenir compte dans nos interventions, pour bien comprendre la situation de ces femmes et pour adapter notre intervention en fonction de leur réalité et leur situation. (Intervenante 1)

4.2 Profil des femmes musulmanes en maison d'hébergement

Les résultats de notre recherche démontrent que dans les deux maisons participantes, le nombre de femmes musulmanes qui demandent un service hébergement est très restreint. Ces femmes musulmanes sont généralement des immigrantes, des nouvelles arrivantes ou des femmes parrainées avec ou sans enfant :

Depuis les trois dernières années, nous avons hébergé 2 ou 3 femmes musulmanes par année. La majorité est des femmes immigrantes ou parrainées. J'espère que nous allons avoir plus de femmes musulmanes dans les maisons d'hébergement, car elles vont connaître de plus en plus leurs droits comme femme, comme mère (Intervenante 1).

Deux à trois situations par année de femmes qui viennent héberger ici. [...] La majeure partie, ce sont des femmes immigrantes. On a eu quelques canadiennes qui sont nées ici, avec elles c'était plus facile. Souvent, ce sont les nouvelles arrivées qu'on a. Nous avons plusieurs syriennes qui sont arrivées. (Intervenante 2)

Selon une des participantes, il y a peu de femmes musulmanes qui font la demande de service d'hébergement parce qu'elles n'ont pas accès aux ressources disponibles en violence conjugale et elles ne savent pas non plus que ces ressources existent :

Dernièrement, on avait une femme qui a eu tellement peur qu'elle a juste pris un taxi. C'est le chauffeur de taxi qui lui a dit que ça existe les maisons d'hébergement. (Intervenante 2)

Ce ne sont pas des femmes qui ont beaucoup d'opportunités de sortir de la maison pour parler de ce qu'elles vivent avec des gens de leur communauté qui vont être capables de donner ces ressources-là. Dans leur communauté, souvent ce n'est pas acceptable. Elles ne peuvent pas avoir ces informations. (Intervenante 2)

Par ailleurs, les participantes affirment aussi avoir de la difficulté à joindre ce groupe de femmes parce qu'elles n'ont pas un accès facile à leur communauté :

C'est plus difficile de rejoindre cette clientèle. Pour notre maison, c'est une préoccupation que nous avons pour aller chercher ces femmes. Nous avons beau fait des rencontres publiques, nous ne retrouvons pas. (Intervenante 2).

Les participantes notent que lorsque les femmes musulmanes trouvent les ressources en violence conjugale, c'est parce qu'elles ont fait une recherche sur internet; elles ont entendu ou vu des annonces publicitaires à la radio, à la télévision :

La majorité fait une recherche sur internet et c'est comme ça qu'elles trouvent le nom de la maison puis elles viennent. Sinon, ce sont des femmes qui sont dans le réseau. Par exemple, elles ont une travailleuse sociale au CLSC, ou elles viennent par référence. (Intervenante 1)

Souvent, c'est par les messages publicitaires à la télévision, à la radio, qu'elles entendent que ces services existent ici. Des fois, ce sont des femmes qui ont un travail ou qui voient d'autres québécoises et c'est comme ça que le message se rend. (Intervenante 2)

L'une des participantes souligne qu'il est souvent plus facile pour les femmes musulmanes nouvellement arrivées au Québec de trouver les ressources en violence conjugale parce qu'elles ont à leur disposition plus d'informations :

Pour elles, c'est plus facile d'avoir les ressources parce qu'elles sont obligées d'aller à des cours de francisation, ils donnent toutes les informations. C'est plus facile d'aller rejoindre les nouvelles arrivées que celles qui sont établies depuis longtemps. (Intervenante 2)

4.2.1 Leur séjour d'hébergement

Les maisons d'hébergement au Québec fonctionnent indépendamment, la durée d'hébergement diffère d'une maison à une autre. Cependant, la période de séjour est de « 1 jour à 11 semaines » (Beattie et Hutchins, 2015). Cette période d'hébergement peut généralement être prolongée pour répondre aux besoins des femmes hébergées. Dans les deux maisons participantes de notre recherche, nous constatons que les femmes musulmanes reçoivent souvent d'un prolongement de séjour et restent en maison d'hébergement un peu plus longtemps que les autres femmes :

Le temps d'hébergement est de deux mois. Les femmes musulmanes ont un temps d'hébergement plus long que la moyenne. Tout dépend de leur statut, si elles sont parrainées, immigrantes ou citoyennes. Donc, nous allons baser le temps d'hébergement selon la longueur des procédures. On va adapter leur temps d'hébergement selon leur besoin. Si on sait qu'en trois mois, c'est impossible qu'il y ait un jugement pour un statut de réfugié ou de citoyenne, surtout dans le cas où elles sont parrainées. Donc, on leur dit qu'on va les aider en poursuivant l'hébergement. (Intervenante 1)

Ainsi, la période d'hébergement peut durer jusqu'à trois mois et demi pour certaines de ces femmes. Parfois, cette période peut être prolongée pour permettre aux femmes musulmanes, surtout celles qui ont un statut d'immigration précaire de compléter toutes les démarches pour régulariser leur situation :

[..]. On a vu des exceptions où on a été obligé de les garder six mois. Ce sont des femmes sans statut légal qui sont arrivées par le biais d'un visa travail avec monsieur. Ce sont des dossiers plus complexes, le temps d'avoir un statut parce que sans statut, on ne peut pas avoir d'aide sociale, c'est compliqué. (Intervenante 2)

Selon les participantes, les femmes musulmanes comme les autres femmes en hébergement ont également de la difficulté au tout début de leur séjour à faire confiance aux intervenantes. Elles remettent souvent en question leur décision d'être venues :

Cela prend à peu près le même temps qu'avec les autres femmes. Après qu'elles visionnent la vidéo d'accueil faite dans leur langue, les accommodements au niveau de la nourriture offerte à la maison, elles vont voir que nous sommes là pour elles. (Intervenante 2)

Comme les autres femmes, il faut travailler pour avoir le lien de confiance. Le lien de confiance est difficile à faire, elles se demandent si elles peuvent vraiment faire confiance. Leur confiance a été ébrutée. Quand le lien de confiance est fait, c'est solide. Par la suite, elles se sentent en sécurité lorsque le lien est fait. (Intervenante 1)

Cette dernière participante note que souvent les femmes musulmanes, surtout celles qui ne connaissent pas leur droit, ont peur de perdre leurs enfants. Elles perçoivent les intervenantes comme des agents de police, des représentants de la Direction de la protection de la jeunesse.

Il y a la peur de l'autorité, la peur qu'on appelle la DPJ, la peur de se faire juger comme mère, la peur de se faire dire que leurs enfants dérangent. C'est dans leurs agissements qu'on va remarquer ça et des fois elles vont nous le dire. Elles sont très réservées, elles sont très peu présentes dans la maison. Nous avons souvent de la difficulté à les rencontrer due à leurs non-présences. Je pense qu'elles ont peur de déranger, peur du jugement. Si le groupe de femmes est non présent en maison, les femmes musulmanes sont beaucoup plus présentes. Elles vont participer à la vie communautaire, elles vont interagir avec les intervenantes. (Intervenante 1)

Cependant, l'autre participante remarque que lorsque les femmes musulmanes voient la manière dont leurs enfants sont bien traités, elles font plus confiance aux intervenantes :

Elles vont voir comment leurs enfants sont bien, comment on leur jase. On leur explique ce qu'on fait avec leurs enfants. On leur dit qu'elles peuvent être présentes avec nous en tout temps et qu'elles ont le contrôle sur ce qu'on peut dire à leurs enfants. On ne dévoile pas quelque chose à l'enfant si la mère ne le veut pas. (Intervenante 2)

Les participantes remarquent qu'après la fin de leur hébergement, certaines femmes musulmanes reviennent pour continuer les démarches de reprise de pouvoir avec les intervenantes. Certaines d'entre elles participent également aux cafés-rencontres ou à la banque alimentaire. Il s'avère toutefois que pour d'autres femmes musulmanes, il est difficile d'avoir accès à ces services parce que leur réalité de vie ne leur permet pas :

Oui, il y en a des femmes qui y participent, mais elles ne viennent pas tout le temps parce que c'est moins accessible pour elles. Si elles sont séparées, elles sont souvent isolées de leur milieu, de leurs amis. Si c'est une femme avec des enfants, de trouver quelqu'un pour garder les enfants pour pouvoir venir à des activités, c'est peut-être plus difficile pour elle. Quand elles viennent, c'est pour remplir des formulaires, ça peut être les accompagner dans une démarche téléphonique au niveau de leur droit ou pour participer à des activités familiales. Elles vont venir dans le spontané parce qu'elles savent que la maison est ouverte et elles savent qu'on est là pour les aider. (Intervenante 1)

Une fois qu'elles se sont trouvé un logement, on poursuit le cheminement en violence conjugale et on leur apporte un support, elles peuvent venir à la vie communautaire, on a des cafés-rencontres, des brins de jasette. Elles vont y participer. Je trouve que ces femmes qui décident de se trouver un appartement et ont décidé de vivre hors de leur communauté ont besoin justement de se créer un réseau de soutien et nos cafés-rencontres qui sont une fois par mois leur permettent ça. Souvent, on va les trouver aux cafés. Elles s'attachent à nous parce qu'on est comme un pilier le temps qu'elles se refassent un réseau d'amis. (Intervenante 2)

Enfin, cette participante soutient qu'il est extrêmement rare que des femmes musulmanes n'ayant pas été hébergées aient recours aux services externes offerts par les deux maisons :

Des femmes musulmanes qui nous demandent des services externes et qui ne sont jamais venues à la maison, ça n'existe pas. C'est quelque chose qu'on n'est pas capable pas de rejoindre. (Intervenante 2)

4.3 L'intervention auprès des femmes musulmanes

Pour intervenir auprès des victimes de violence conjugale, les participantes affirment qu'elles utilisent les mêmes principes féministes avec toutes les femmes auprès desquelles elles interviennent :

Ce sont les mêmes principes d'intervention qu'on fait avec toutes femmes puisqu'à la base c'est l'intervention féministe. Nous appliquons les principes féministes, peu importe la femme, les enfants. L'intervention féministe est basée sur les droits des femmes, sur la défense des droits des femmes. L'intervention féministe a comme principal objectif de contrer la violence faite aux femmes. Mais nous adaptons notre intervention en fonction de leur besoin, de leur histoire et de leur situation, et ce pour chacune des femmes et des enfants. (Intervenante 1).

L'intervention féministe de base part du besoin de la femme, c'est sûr qu'on n'a pas à l'adapter énormément, par contre il y a de légères différences, c'est qu'il faut avoir plus de doigté. (Intervenante 2).

L'une des participantes précise que dans son intervention, il est également question d'intersectionnalité pour tenir compte de chaque situation de violence conjugale et du vécu et de la réalité des femmes :

L'intersectionnalité, c'est de partir des oppressions qu'on vit comme femmes, mais adaptées aux besoins, à la réalité de chaque femme. Par exemple dans les interventions avec les femmes musulmanes, il y a tout l'aspect de la religion, du classisme, du sexisme, qu'il faut en tenir compte. Il faut avoir une vision globale de la situation, sinon on passe à coté de plein de choses. (Intervenante 1)

4.3.1 Intervenir selon les besoins des femmes

Les deux participantes s'accordent pour dire que leur intervention féministe part des besoins des femmes en maison d'hébergement. Par exemple, elles constatent que pour les femmes musulmanes immigrantes ne s'exprimant ni en français ni en anglais, cela requiert des services de traducteurs et d'interprètes :

La majorité des femmes musulmanes qui viennent en maison parlent français ou anglais. Sinon, nous faisons appel aux services d'interprétariat pour celles qui ne s'expriment pas dans ces deux langues, car les femmes en maison d'hébergement ont le droit de recevoir des services dans leurs langues. (Intervenante 1)

Pour les nouvelles arrivées, cela nous prend énormément d'interprétation. La plupart du temps, elles ne parlent ni anglais ni français, donc, seulement leur langue et il y a beaucoup de dialectes en arabe et c'est difficile de trouver des traducteurs. Notre maison est proactive au niveau des femmes immigrantes, on a créé plusieurs documents d'accueil traduit en plusieurs langues. On a un CD de bienvenue dans leur langue qu'elles visionnent lorsqu'elles viennent pour qu'elles sachent qu'elles sont les bienvenues. (Intervenante 2)

Pour les participantes, avoir recours à ces services linguistiques permet aux intervenantes de mieux comprendre les besoins des femmes, et d'intervenir en fonction de cela. Pour cela, les deux maisons d'hébergement ont recours aux ressources disponibles de leur région pour trouver des interprètes, des traducteurs qui peuvent les aider.

De plus, une participante ajoute également que tous les outils sur la violence conjugale sont traduits dans différentes langues :

Nous avons traduit le cycle de la violence, les formes, les conséquences de la violence et d'autres outils traduits dans différentes langues. On fait affaire des fois avec le Bouclier d'Athéna. Ils ont le service téléphonique en violence conjugale qui peut nous aider qu'on a une femme dont on n'est pas capable d'avoir des outils traduits dans sa langue, on va la faire appeler ce service et ils vont l'aider. (Intervenante 2)

Pour cette participante, traduire tous ces outils d'intervention dans la langue parlée des femmes musulmanes ou toute autre femme s'exprimant dans une autre langue, fait partie des besoins auxquels la maison doit répondre.

Pour répondre aux besoins des femmes, les participantes précisent qu'elles tiennent compte de leur identité, leur croyance et leur pratique religieuse. Par exemple, pour une des deux maisons d'hébergement, permettre aux femmes musulmanes hébergées de manger de la nourriture halal est une priorité :

La première chose dont on s'assure dans notre maison c'est de savoir si elles mangent de la nourriture halal et on l'achète. On leur fait une place dans le congélateur et on explique aux autres que cette nourriture appartient à cette femme-là. Au même niveau que nos femmes qui ont des allergies aux noix ou qui boivent du lait de soya, on va s'adapter et on va acheter ces produits. Pour nous, c'est d'être équitable avec tout le monde. Nous trouvons hyper important d'offrir ça. C'est inconcevable qu'on ne puisse pas donner ce service-là à ces femmes parce que si on veut qu'elles se sentent bien, il faut bien qu'elles mangent bien. C'est un besoin essentiel de base et nous trouvons important d'y répondre. On le prévoit dans notre budget annuel puis ça fait partie des services qu'on donne à la maison, c'est de l'argent direct aux femmes. (Intervenante 2)

Quant à l'autre maison participante, faute de moyen, il lui a été impossible de continuer à offrir de la nourriture halal :

Avant on offrait la nourriture halal, maintenant, on n'offre plus cet accommodement autant pour une femme avec des allergies alimentaires parce que ce sont des coûts énormément pour la maison. Maintenant, la maison peut offrir la base puis le reste c'est à la responsabilité de la femme. Si on avait le financement pour le faire, on le ferait, mais cela nous brime. Il y a beaucoup de femmes avec différentes problématiques alimentaires, différents besoins, on s'est dit que la maison ne peut pas répondre à tout cela. On trouvait qu'on ne pouvait pas dire oui à une femme et non à une autre. On l'offre ou on ne l'offre pas pour être le plus équitable possible. Si on dit oui à la nourriture halal et non à la femme avec une intolérance au gluten. Comment on fait pour les départager? On

va offrir la base. Les femmes comprennent le pourquoi, si elles n'ont pas une ressource financière, ça peut devenir une embuche. (Intervenante 1)

En outre, les participantes avouent aussi que dans les deux maisons d'hébergement, les femmes musulmanes ont le droit de pratiquer leur religion. Néanmoins, elles rappellent que pour être équitables avec toutes les femmes hébergées, les deux maisons requièrent que cela se fasse dans le respect de la vie communautaire :

Chaque femme dans la maison peut pratiquer sa religion. On va juste leur demander de faire en retrait comme chaque autre religion. (Intervenante 1)

Nous ne pouvons pas privilégier une religion par rapport à une autre parce qu'on peut avoir quatre, cinq religions à la maison en même temps. Celles qui ont besoin de se recueillir, on leur laisse une salle avec un horaire précis. Elles peuvent prier dans leur chambre ou peut-être elles peuvent utiliser le salon qui est adaptable le temps de la prière. La seule chose qu'on leur demande, c'est de ne pas faire dans les aires communes pour que ça ne confronte pas les autres femmes. (Intervenante 2)

Enfin, les femmes musulmanes ont aussi le droit de porter leur voile en maison d'hébergement :

Elles ont le droit d'être voilées. La majorité n'est pas voilée vu qu'il n'y a pas d'homme. Mais en sachant qu'elles veulent être voilées lorsqu'il y a des hommes, c'est sûr qu'on prend une attention particulière si des hommes vont venir. On va s'assurer doublement qu'elles le sachent parce qu'on sait que c'est important pour elle. C'est dans leurs droits. (Intervenante 1)

En fin de compte, en leur permettant de pratiquer leur religion, d'avoir accès à la nourriture halal, de porter leur voile, les participantes affirment que leur maison d'hébergement se veut un organisme accessible à toutes les femmes victimes de violence conjugale et qui tient compte des besoins de chaque femme, quelles que soient leur culture, leur valeur, leur religion et leur croyance.

4.3.2 Établir un lien de confiance et respecter le rythme des femmes

Pour les participantes, un des principes de leur intervention féministe est d'établir un lien de confiance avec les femmes pour pouvoir mieux intervenir et répondre à leur besoin. Elles constatent qu'au tout début de leur séjour d'hébergement, les femmes musulmanes pareillement que les autres femmes, ont de la difficulté à faire confiance aux intervenantes :

Comme les autres femmes, il faut travailler avec elles pour avoir le lien de confiance. Le lien de confiance est difficile à faire, elles se demandent si elles peuvent vraiment faire confiance. Leur confiance a été ébrutée. Quand le lien de confiance est fait, c'est solide. Elles se sentent en sécurité lorsque le lien est fait. (Intervenante 1)

Cela prend à peu près le même temps qu'avec les autres femmes. Après qu'elles visionnent la vidéo d'accueil faite dans leur langue, les accommodements au niveau de la nourriture offerte à la maison, elles vont voir que nous sommes là pour elles. (Intervenante 2)

Enfin, pour établir ce lien de confiance et permettre aux femmes musulmanes ainsi qu'aux autres femmes de bien se sentir, les participantes leur rappellent que la maison d'hébergement est comme leur propre maison, qu'elles doivent agir de la même manière que chez elles :

Pour nous, c'est leur maison et non la nôtre. Donc, ce qu'elles font chez elles, elles le font ici. (Intervenante 1)

Une fois que le lien de confiance est créé, les participantes ajoutent qu'il est nécessaire d'intervenir et de travailler avec les femmes selon leur rythme et de respecter ce rythme :

Peu importe la culture, si on part avec l'approche féministe, qu'il faut s'adapter aux femmes, à leur rythme, à leur besoin, à leur situation, à leur histoire de vie. C'est super important de respecter leur rythme, d'adapter notre intervention en lien avec leur besoin, d'avoir une connaissance et une vision globale de la problématique de la violence conjugale parce que la violence conjugale, comme femme on peut toutes la vivre différemment,

à différents niveaux, mais à la base, il y a beaucoup de similitudes. Comme le cycle de violence conjugale, les formes de violence, les conséquences. Mais, on observe des différences sur la victimisation des femmes, elle sera propre à chacune, selon l'origine ethnique, le statut d'immigration, la santé, la maternité, l'orientation sexuelle, l'âge, la scolarité, la religion, sont tous des exemples de facteurs qui modulent les sources d'oppression des femmes et leurs privilèges, et qui viennent changer leurs situations (Intervenante 1).

C'est hyper important de respecter leur rythme. Si on provoque les choses, c'est clair qu'on va se mettre des bâtons dans les roues. [...] On va intervenir selon leurs besoins, leur rythme. On ne va pas forcer. On leur demande ce qu'elles veulent, pourquoi elles sont venues en maison d'hébergement, ce qu'elles attendent de nous, ce qu'elles ont besoin. En travaillant sur la violence qu'elles ont vécue, et les impacts sur leur santé, on faisant notre travail doucement, tranquillement, elles se rendent quand qu'elles sont bien dans la maison, qu'elles sont capables de vivre seules, qu'elles se font des amies dans la maison d'hébergement. (Intervenante 2)

4.3.3 Adapter l'intervention

Les participantes jugent important d'adapter l'intervention féministe pour tenir compte du vécu des femmes, de leur situation de violence conjugale, de leur croyance et de leur valeur. Pour une participante, c'est à la maison d'hébergement de s'adapter aux femmes :

Pour nous, ce n'est pas la femme à s'adapter au service, mais ce sont les services qui doivent s'adapter avec la femme. [...]. J'adapte mon intervention en fonction où elle est rendue dans le processus, selon sa situation de violence conjugale. Oui, les femmes vivent le même cycle et les mêmes formes de violence conjugale, mais il y a des choses spécifiques à chaque femme. Donc, nous devons en tenir compte. (Intervenante 1)

Pour cette participante, c'est important d'avoir une approche féministe intersectionnelle parce que la réalité et le vécu des femmes sont différents :

Quand je parle d'intersectionnalité, il y a des aspects différents pour chaque femme que nous devons en tenir compte dans notre intervention, sinon nous allons venir en aide à une minorité de femme. Comme intervenante il faut nommer, questionner, aller voir avec les femmes leurs

besoins, nous devons partir de la femme. Elles sont les expertes de leur situation, c'est de les questionner, de ne pas partir de nos perceptions, de nos préjugés. C'est de jaser, de clarifier, de questionner sur leur situation, leur histoire pour bien comprendre leur besoin. Nous avons la responsabilité d'avoir une vision globale de la situation, de l'histoire et des besoins des femmes pour être en mesure de guider notre intervention dans le but d'une réelle reprise de pouvoir pour la femme. Comme intervenante, il faut tenir compte de nos privilèges, par exemple il faut que je sois consciente de mes privilèges comme femme blanche québécoise. Cela nous permet de créer avec les femmes un vrai rapport égalitaire.
(Intervenante 1)

Dans son intervention auprès des femmes musulmanes, l'autre participante avoue qu'il faut avoir plus de « doigté » et intervenir en faisant d'abord de la sensibilisation au niveau des lois canadiennes en particulier avec les femmes musulmanes qui ne connaissent ni leur droit ni les lois encadrant la violence conjugale :

Il faut se référer à la croyance que c'est pour le meilleur et pour le pire qu'on est ensemble pour la vie. Il faut expliquer que cela est correct, que c'est leur communauté, leur croyance, mais que ce que leurs conjoints ont fait, c'est illégal au Canada. On y va plus avec les lois et elles vont comprendre en faisant plus de sensibilisation au niveau des lois. Ces femmes ne savent pas les lois parce que les conjoints les ont isolées.
(Intervenante 2)

Cette participante remarque également qu'elle doit recourir à différentes stratégies pour leur expliquer le cycle de la violence conjugale :

Elles se retrouvent dans le cycle de la violence, par contre il faut prendre beaucoup de temps pour leur expliquer et les mettre en contexte dans leur violence conjugale. C'est prendre des petits exemples de leur vie qu'elles nous ont racontée pour les mettre en contexte et on réussit. Elles se voient dans le cycle. (Intervenante 2)

Enfin, une participante soutient qu'il est nécessaire de tenir compte dans l'intervention de la réalité et de la situation de violence conjugale vécue par les femmes musulmanes :

Je trouve que dans l'analyse de la situation de la femme musulmane, il y a tout le côté culturel qu'il faut prendre en compte. Il y a un côté où la femme musulmane coupe avec sa communauté. Je vais voir avec elle comment elle vit ça, la questionner comment elle trouva ça. Voir avec elle des moyens pour se rebâtir un réseau social aussi. Nous devons en tout temps partir de la situation de la femme. (Intervenante 1)

Dans leur intervention, les participantes adaptent aussi la manière dont elles entreprennent la démarche de dévictimisation avec les femmes musulmanes :

À la base, on va parler des moules de socialisation. Je leur explique d'où ça vient, l'historique. Elles vont identifier à quelle moule sociale elles ont adhéré et nous allons regarder ensemble le pourquoi. C'est sûr qu'il faut avoir une certaine connaissance des cultures pour s'adapter à la réalité des femmes. Je vais voir ce qu'elles veulent continuer à adhérer et ce qu'elles ne veulent plus. Je vais travailler la démarche avec elle et voir avec qui elles veulent continuer à garder un lien par exemple, malgré que ce lien soit patriarcal. Avec qui elles sont à l'aise de couper ce lien. Alors, c'est selon leur besoin, leur choix et à leur rythme. (Intervenante 1)

La dévictimisation, on la commence en maison d'hébergement, mais jamais on dirait qu'on fait une démarche complète de dévictimisation. C'est du travail qui se fait plus en suivi externe. En café-rencontre et groupe de soutien, on travaille beaucoup sur la dévictimisation en travaillant sur comment dire non, l'estime de soi, prendre sa place dans la société. (Intervenante 2)

4.3.4 S'outiller pour mieux intervenir

Les participantes jugent que pour mieux intervenir auprès des femmes victimes de violence conjugale, il est impératif de mettre à jour leurs connaissances, de s'outiller pour pouvoir mieux intervenir. Par conséquent, une participante avoue que sa maison d'hébergement est proactive lorsqu'il est question de femmes immigrantes ou issues des communautés ethnoculturelles. En plus d'avoir des documents traduits dans différentes

langues, les intervenantes doivent suivre une formation pour approfondir leur connaissance culturelle :

Une fois par année, on fait venir une personne d'une différence nationalité pour nous parler de son pays. On essaie de s'informer. Quand il y a une femme syrienne, on fait venir une personne qui a vécu là-bas. Je pense que c'est une priorité pour nous que les besoins de chacune des femmes soient compris, puis qu'on soit capable de donner un service qui soit de base au début, mais qu'on va perfectionner avec les années selon la culture de la femme. (Intervenante 2)

L'autre participante rappelle qu'en intervention féministe l'important c'est d'être soi-même et humble :

d'être vraie et authentique, de questionner, de confronter quand on n'est pas en accord avec la femme. D'avoir beaucoup d'humilité, d'être humble envers soi-même, envers la femme. Si on se trompe comme intervenante, de lui dire. Si on n'a pas toutes les réponses, de lui dire qu'on n'a pas toutes les réponses, mais qu'on va les chercher. (Intervenante 1)

Cependant, elle avoue que lorsqu'il est question d'intervention féministe intersectionnelle, les intervenantes de la maison auraient besoin de plus de formation parce qu'elles ne maîtrisent pas le concept de l'intersectionnalité, et cela par manque d'expérience et de connaissances :

Lorsqu'on parle d'intersectionnalité, est-ce que les intervenantes savent c'est quoi. Est-ce qu'elles prennent en considération les différences entre les cultures? Je ne crois pas systématiquement. C'est le manque d'expérience, de connaissance. Il faut être le plus authentique possible et questionner la femme sur ses besoins, son histoire à elle. Si on n'a pas de connaissance, on peut leur demander pour qu'elles nous apprennent. Il faut faire de la recherche. On dit des fois qu'on n'a pas ces compétences, mais si on ne va pas les chercher, on ne les développera jamais. Donc comme intervenante, nous avons la responsabilité de toujours développer nos connaissances, par la recherche, la lecture et dans le but ultime de donner la meilleure aide aux femmes et aux enfants, car c'est dans leurs droits. (Intervenante 1)

Pour cette participante, quelles que soient la culture, la religion, l'origine des femmes, en intervention, il est important que leur dignité, leur liberté et leur sécurité soient respectées :

Il faut s'assurer que leur dignité, leur liberté et leur sécurité, ainsi que celles de leurs enfants soient prioritaires en intervention, car les femmes et les enfants n'ont en aucun temps demandé de vivre dans un contexte de violence conjugale. Donc, je trouve que comme société, comme organisme, comme maison, comme intervenante, c'est le minimum que l'on doit donner. (Intervenante 1)

4.4 Les défis rencontrés

Nos résultats démontrent que les deux maisons d'hébergement font face aux mêmes défis, à savoir comment joindre les femmes musulmanes victimes de violence conjugale dans leur région :

C'est plus difficile de rejoindre cette clientèle. Pour notre maison, c'est une préoccupation que nous avons pour aller chercher ces femmes. Nous avons beau fait des rencontres publiques, nous ne retrouvons pas. Dernièrement, nous avons fait un partenariat avec la police pour qu'ils donnent nos ressources aux femmes. (Intervenante 2)

Pour tenter de remédier à cette situation, les participantes avouent qu'elles sont à la recherche de moyens pour faire connaître les services offerts par la maison d'hébergement à travers des ateliers et des campagnes de sensibilisation. Les participantes espèrent également trouver un moyen de sensibiliser ces communautés sur les impacts de la violence conjugale sur les victimes et leur proche :

Un défi serait d'aller à des endroits stratégiques pour dire que les maisons d'hébergement existent. Premièrement, c'est de cibler des endroits stratégiques pour les rejoindre, pour aller mettre de la documentation, par exemple, AFIO, les écoles, les universités, les écoles pour les nouveaux arrivants, les cliniques médicales, etc. De cette manière, j'espère pouvoir aller sensibiliser et transmettre nos services, pour qu'elles puissent connaître la maison. (Intervenante 1)

On est à la recherche de moyens pour les rejoindre. On a pensé d'aller vers ces communautés quand elles font des fêtes de quartier, mais c'est très difficile parce que c'est fermé. On essaie de trouver une idée géniale qui ferait qu'on aurait cette opportunité, mais on est conscient qu'il faut faire beaucoup de publicité que tout le monde peut entendre. (Intervenante 2)

Une participante soulève aussi l'importance d'avoir des intervenantes issues de différents milieux culturels :

Un des défis, c'est d'avoir de la diversité dans l'équipe de travail parce que si on a une plus grande diversité, cela permettrait aux femmes musulmanes en maison de se sentir plus accueillies, plus comprises dans leur réalité. (Intervenante 1)

Enfin, cette participante note aussi qu'à cause des barrières linguistiques, il leur est difficile de répondre aux besoins des femmes musulmanes ne s'exprimant ni en français ni en anglais :

Il y a également la barrière de la langue, oui nous pouvons avoir accès à des interprètes, mais les besoins des femmes est d'y avoir accès en tout temps, chose que nous ne pouvons faire, car l'interprète n'est pas 24 heures sur 24 en maison. (Intervenante 1)

CHAPITRE 5 : DISCUSSION

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté les résultats de notre recherche qui tente de répondre à cette question-ci : comment les intervenantes des maisons d'hébergement interviennent-elles auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale? Les objectifs reliés à cette question sont les suivants : 1) documenter l'approche d'intervention réalisée auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale. 2) documenter les types de services internes et externes utilisés par les femmes musulmanes dans les maisons d'hébergement. 3) identifier les défis que rencontrent les intervenantes dans leurs interventions auprès des femmes musulmanes. C'est en s'appuyant sur ces trois objectifs que nous baserons notre discussion. Dans un premier temps, nous aborderons le profil des femmes musulmanes qui ont utilisé les services et les ressources dans les deux maisons d'hébergement visées par cette recherche. Ensuite, la deuxième partie s'articulera autour de l'intervention faite auprès de ce groupe de femmes. Enfin, nous analyserons les défis rencontrés par les intervenantes dans leur intervention. En dernier, nous conclurons par des recommandations.

5.1 Le profil des femmes musulmanes en maison d'hébergement

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'à partir des résultats de notre recherche, force est de constater que le nombre des femmes musulmanes qui ont été hébergées par les deux maisons est très restreint. En effet, les données révèlent que dans la maison d'hébergement (1), ce sont 2 ou 3 femmes musulmanes qui ont été hébergées par année depuis les trois dernières années. Tandis que dans la maison d'hébergement (2), ce sont deux à trois femmes musulmanes qui sont hébergées par année. La majorité des femmes

musulmanes hébergées sont des femmes immigrantes, des nouvelles arrivantes ou des femmes parrainées. L'une des participantes (Intervenante 2) a également ajouté que quelques femmes musulmanes nées au Canada ont reçu un service d'hébergement.

Les deux participantes s'accordent pour dire que ce faible nombre les préoccupe. Elles estiment qu'il en est ainsi à cause d'une difficulté de leur part à joindre les communautés d'où proviennent les femmes musulmanes, et également une difficulté d'y avoir accès. Par ailleurs, elles pensent que c'est aussi une méconnaissance des ressources disponibles en violence conjugale de la part des femmes musulmanes qui explique ce faible nombre de demandes d'hébergement. En effet, des recherches menées auprès des femmes issues des communautés ethnoculturelles (femmes arabes et musulmanes, femmes parrainées, femmes immigrantes, femmes racisées), victimes de violence conjugale, démontrent que ces dernières hésitent à avoir recours aux ressources disponibles pour plusieurs raisons : méconnaissance des services offerts; pression familiale; barrières culturelles et linguistiques; statut d'immigration précaire (Taïbi, 2015; Brousse, 2016; Baobaid, 2002; Cross, 2013; Pontel, 2010; Pontel et Demczuk, 2007; Damant et coll., 2015). Par exemple, l'étude menée par Baobaid (2002) dans la région de London en Ontario, démontre que les femmes musulmanes victimes de violence conjugale n'ont eu recours qu'à des services comme les maisons d'hébergement que lorsqu'elles ont épuisé toutes les autres ressources disponibles dans leur communauté. Pour cet auteur, ces femmes ont voulu d'abord trouver des solutions dans leur communauté. En outre, Cross (2013) aborde aussi dans ce sens. Selon cette auteure, les femmes des communautés musulmanes hésitent à recourir aux ressources disponibles en violence conjugale en raison des différents obstacles (internes, communautaires, externes et systémiques) auxquels elles

font face. Cross (2013) avance que les femmes musulmanes victimes de violence conjugale se sentent souvent responsables des violences qu'elles vivent et c'est pour cela qu'elles décident de rester avec leur conjoint. Par ailleurs, elle souligne que celles qui sont parrainées ont généralement peur de perdre leur statut de résidence. De même qu'elle soutient aussi que les femmes musulmanes décident de rester dans leur foyer à cause de la pression de leur entourage ou bien parce qu'à leurs yeux, le divorce n'est pas une solution envisageable. Finalement, Cross (2013) ajoute que les barrières linguistiques, la difficulté à trouver des services adaptés sont également des obstacles qui empêchent les femmes musulmanes à demander de l'aide.

En ce qui concerne la difficulté des participantes à avoir accès aux communautés musulmanes, rappelons que depuis les attentats du 11 septembre 2001 et la tragédie de l'affaire Shafia, plusieurs initiatives ont été créées par ces communautés pour faciliter le dialogue avec les différentes communautés canadiennes. Par exemple, les mosquées organisent des portes ouvertes pour inviter la population non-musulmane à rencontrer les imams, à connaître davantage la culture des différentes communautés musulmanes. Il y a également la Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui se produit chaque année dont l'objectif est le dialogue et le rapprochement entre les différentes communautés québécoises. Enfin, tel que nous l'avons souligné, il existe des organismes par et pour les femmes musulmanes tels que le Conseil canadien des femmes musulmanes. Ainsi, participer à des tels événements et contacter des tels organismes seraient un premier pas pour rencontrer ces communautés dans le but de les informer sur les différents services et ressources offerts par les maisons d'hébergement.

En ce qui concerne les services externes post-hébergement, les deux participantes ont précisé qu'il est rare de voir des femmes musulmanes qui n'ont pas été hébergées par leur maison, de demander ces services. Cependant, elles ont souligné le fait que d'anciennes hébergées les consultent pour diverses raisons : accompagnement; cafés-rencontres; suivi individuel; démarche de dévictimisation et autre. Une participante (Intervenante 1) a indiqué que pour certaines anciennes hébergées, faute de temps et de moyen, il leur est difficile de recourir aux services externes. Si les femmes des communautés ethnoculturelles, y compris les femmes musulmanes, hésitent à recourir au service des maisons d'hébergement pour les différents obstacles et raisons soulevés ci-dessus, il est normal qu'il soit rare que des femmes issues de ces communautés n'ayant pas utilisé les services d'hébergement des deux maisons, puissent demander des services externes. Nous jugeons qu'il est de la responsabilité des maisons d'hébergement de faire connaître leurs services externes, d'en faire la publicité pour attirer les femmes qui vivent dans un contexte de violence conjugale. Et cela, en allant à la rencontre des communautés d'où proviennent ces femmes.

Toujours au niveau du profil des femmes musulmanes, les participantes ont précisé que la durée d'hébergement des femmes musulmanes est plus longue, comparée à celle des autres femmes. L'intervenante (1) a parlé d'une durée allant jusqu'à trois mois pour certaines femmes, tandis que pour l'intervenante (2), dans certaines exceptions la période d'hébergement pouvait être prolongée jusqu'à six mois. Le fait de prolonger la durée d'hébergement des femmes musulmanes montre que les deux maisons d'hébergement sont sensibles et préoccupées plus que jamais par la situation de ces femmes. En les hébergeant plus longtemps, en les accompagnant dans toutes les démarches pour

régulariser leur situation, les deux maisons d'hébergement assurent la sécurité et les besoins élémentaires de ces dernières. Cela étant dit, il serait intéressant de savoir comment ces deux maisons d'hébergement interviendraient si les procédures légales étaient plus longues, ou que la demande d'immigration de ces femmes était rejetée. Ce questionnement nous semble pertinent parce que d'après la revue de littérature, ce ne sont pas toutes les maisons d'hébergement qui pourraient avoir cette approche de prolonger la durée d'hébergement des femmes aidées. Par exemple, dans une étude menée par Taïbi (2015) sur les femmes arabo-musulmanes en contexte migratoire au Québec, ses résultats ont démontré qu'une de ces participantes a dû quitter la maison d'hébergement où elle séjournait une fois que la durée d'hébergement alloué fut atteinte. Cette participante a dû trouver un autre moyen pour se loger.

Enfin, un dernier aspect sur le profil des femmes musulmanes qu'ont révélé les résultats est leur méfiance à l'endroit des intervenantes; leur crainte de perdre leurs enfants, et leur résilience. Comme illustré dans la roue musulmane de la violence familiale (Alkhateeb, 2012), nous estimons normal que ces femmes aient de telles émotions puisqu'elles ont vécu dans un climat de peur, de manipulation dans leur couple. Par ailleurs, cette crainte de perdre leurs enfants est aussi une émotion justifiable plus particulièrement pour celles qui ont un statut d'immigration précaire.

5.2 L'intervention auprès des femmes musulmanes

Au regard de notre question de recherche qui consistait à savoir quelle intervention est faite auprès des femmes musulmanes, nos résultats démontrent que c'est d'abord et avant tout une intervention féministe qui est privilégiée dans les deux maisons d'hébergement. Les deux participantes soutiennent que ce sont les mêmes principes d'intervention qui

sont utilisés avec toutes les femmes qui sont hébergées, cependant elles l'adaptent en fonction de la situation, des besoins de chacune des femmes. En d'autres termes, cela signifie que les deux maisons d'hébergement appliquent l'intervention féministe auprès de toutes les femmes, quelles que soient leur appartenance, leur classe sociale, leur croyance, et culture. Donc, de prime abord, puisqu'elles reçoivent la même intervention, elles forment un groupe homogène qui a les mêmes besoins et vit les mêmes formes de violence. À cet effet, les participantes ont bien souligné que les formes de violences subies par les femmes musulmanes hébergées sont similaires à celles des autres femmes en maison : physique, sexuelle, psychologique, économique. Rappelons que plusieurs auteures, spécialistes, intervenantes en matière de violence conjugale jugent que recourir à l'intervention féministe auprès des femmes des communautés ethnoculturelles, c'est analyser la violence qu'elles subissent en s'appuyant sur une vision de la violence conjugale qui ne représente nullement les expériences, la réalité de ce groupe de femmes (Harper, et coll., 2012; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2017; Corbeil et Marchand, 2010, 2006; Bilge, 2005; Marchand et Ricci, 2010; Damant et coll., 2015). C'est dans cette même lignée que Harper et coll. affirment que l'analyse de la violence conjugale à partir des modèles théoriques tels que le féminisme dominant ne fait que proposer « des visions et des explications tronquées et inexactes des expériences des femmes » des communautés ethnoculturelles (Harper et coll., 2012). Donc, nous dirons que la situation de violence conjugale des femmes musulmanes ne doit pas seulement être analysée à partir du patriarcat, des rapports de domination de genre, mais elle doit tenir compte des autres systèmes d'oppression reliés à la réalité et aux besoins de ces femmes (Corbeil et Marchand, 2006).

En poursuivant toujours avec l'importance d'avoir recours à une intervention féministe intersectionnelle, l'une des participantes (Intervenante 1) a avoué qu'avec les femmes musulmanes, l'intervention féministe intersectionnelle est recommandée dans leur maison d'hébergement. Toutefois, elle ne s'en cache pas en précisant que le personnel en intervention ne maîtrise pas le concept de l'intersectionnalité, et cela par manque d'expérience et de connaissance des cultures des femmes hébergées. Cette connaissance que les intervenantes doivent acquérir pour mieux intervenir auprès des femmes musulmanes, Pontel et Demczuk (2007) la recommandent également. Pour ces dernières, les intervenantes doivent aller à la rencontre des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles pour apprendre sur leur culturelle (Pontel et Demczuk, 2017). Selon ces auteures, l'intervenante et la femme aidée possèdent toutes les deux une connaissance.

L'intervenante détient une expertise en relation d'aide associée à sa culture et à sa trajectoire professionnelle et personnelle. La femme immigrante ou de communauté ethnoculturelle violentée possède une connaissance tout aussi importante de sa culture, de ses valeurs, de sa perception de la violence conjugale, de son contexte de vie, de ses forces et de ses difficultés. L'intervenante doit solliciter cette compétence culturelle pour accompagner la femme violentée dans une démarche qui la conduira à prendre conscience de la violence vécue et de ses impacts, et qui lui permettra ultimement de s'en sortir (Pontel et Demczuk, 2007 : 37).

5.2.1 Une intervention basée sur les besoins des femmes musulmanes

Nos résultats démontrent que les participants ont eu recours à différentes stratégies pour intervenir auprès des femmes musulmanes parce qu'elles jugent que ce groupe de femmes requière un accompagnement adapté à leurs besoins. Par exemple, pour celles qui ont un statut d'immigration précaire, leur séjour d'hébergement est prolongé pour leur permettre de faire toutes les démarches nécessaires pour régler leur situation. Pour

celles qui ne s'expriment ni en français ni en anglais, les deux maisons ont recours à des services d'interprètes et de traduction. L'une des deux maisons (Maison d'hébergement 2) a traduit différents outils sur la violence conjugale dans différentes langues pour répondre aux besoins linguistiques des femmes hébergées. Enfin, les deux maisons d'hébergement répondent favorablement aux besoins des femmes musulmanes en lien avec leurs valeurs et leurs croyances religieuses : nourriture halal, port du voile, prière. Notons qu'une des maisons (Maison d'hébergement 1) a cessé d'offrir de la nourriture halal faute de moyen.

Pour faire une parallèle avec la recension d'écrits, nous dirons que les deux maisons sont sensibles aux besoins des femmes musulmanes, néanmoins il reste encore des aspects sur l'intervention réalisée auprès de ces dernières à revoir. Comme nous l'avons souligné auparavant, il faut que cette intervention soit adaptée à la culture, à la réalité et aux croyances de ces femmes musulmanes. Prenons l'exemple des outils de la violence conjugale traduits par la maison d'hébergement (2) dans différentes langues pour les femmes musulmanes : d'abord, cela démontre que la maison est sensible aux besoins des femmes musulmanes; qu'elle prend toutes les dispositions nécessaires pour leur venir en aide, et cela dans la langue parlée par les femmes musulmanes hébergées. Bien que cela démontre que la maison est très impliquée dans la reprise de pouvoir des femmes musulmanes sur leur vie, il est nécessaire de rappeler que ces outils traduits en différentes langues ne font que présenter la lecture de la violence conjugale qu'ont les intervenantes ou la maison d'hébergement. Pour comprendre les outils de la violence conjugale, pour comprendre les différentes étapes du cycle de la violence, les femmes musulmanes, particulièrement celles qui ne connaissent pas leurs droits et les lois canadiennes, doivent

utiliser « les lunettes » des intervenantes. Comme précisée dans les sections précédentes, l'intervention auprès des femmes ethnoculturelles, immigrantes et parrainées doit partir de leur cadre de référence, de leur réalité, de leur vécu, de leur situation de violence. Cela est essentiel pour analyser la violence qu'elles vivent, et pour les accompagner dans leur processus de reprise de pouvoir parce qu'elles sont les expertes de leur vie (Pontel et Demczuk, 2007; Corbeil et Marchand, 2006; Harper et coll., 2012). Ainsi, nous suggérons l'utilisation de la roue musulmane de la violence familiale (en annexe) pour intervenir auprès des femmes musulmanes (Alkhateeb, 2012).

En fonction des ressources financières que dispose la maison d'hébergement, les femmes musulmanes peuvent avoir accès à de la nourriture halal. Pour la maison d'hébergement (2), c'est une priorité que les femmes musulmanes aient cela. Par contre, pour la maison d'hébergement (1), par manque de moyen, elle a cessé d'offrir de la nourriture halal. Ne pas tenir compte de ce besoin peut mettre ces femmes dans une situation d'inconfort et de vulnérabilité. Par contre, quels impacts cela peut-il y avoir sur la vie des femmes musulmanes durant leur séjour d'hébergement lorsqu'elles constatent que la maison achète différent type de viandes (poulet, porc, bœuf), toutefois parmi ces viandes, il n'y a pas de viande halal?

5.2.2 Les défis rencontrés en intervention

Nos résultats démontrent que les deux maisons d'hébergement font face aux mêmes défis, à savoir le nombre restreint des femmes musulmanes en hébergement et la difficulté d'avoir accès à leurs communautés. Rappelons que nous avons déjà abordé ce point dans la première section de ce chapitre. En nous basant sur la recension d'écrits, nous avons constaté que les femmes issues des communautés ethnoculturelles (femmes

arabes et musulmanes, femmes parrainées, femmes immigrantes, femmes racisées), victimes de violence conjugale hésitent à avoir recours aux ressources disponibles pour plusieurs raisons : méconnaissance des services offerts; pression familiale et communautaire; barrières culturelles et linguistiques; statut d'immigration précaire (Taïbi, 2015; Brousse, 2016; Baobaid, 2002; Cross, 2013; Pontel, 2010; Pontel et Demczuk, 2007; Damant et coll., 2015). Quant à la difficulté à avoir accès aux communautés des femmes musulmanes, nous avons présenté quelques initiatives faites par ces communautés dont l'objectif est de faciliter le dialogue avec les différentes communautés canadiennes. Donc, il est de la responsabilité des maisons d'hébergement d'aller à la rencontre de ces communautés pour présenter leurs ressources et leurs services, et également apprendre davantage sur ces communautés. Enfin, il existe des ressources par et pour les femmes musulmanes telles que le Centre Amal pour femmes à Montréal, la ligne téléphone *Nisa Helpline*, le *Conseil canadien des femmes musulmanes*. Contacter ces organismes serait un premier pas pour rencontrer ces communautés et également les informer sur les différents services et ressources offerts par les maisons d'hébergement.

Un autre défi mentionné par les participantes est la difficulté de recruter des intervenantes issues des communautés ethnoculturelles. Dans leurs recherches portant sur les défis de l'adaptation des services en violence conjugale pour les femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles, Pontel et Demczuk (2007) soutiennent qu'il est impératif d'avoir une diversité culturelle dans le personnel en intervention (Pontel et Demczuk, 2007 : 46). D'après ces auteures, cette diversité « représente un enrichissement majeur pour les organismes [œuvrant auprès des victimes de violence conjugale]; elle reflète

également la réputation d'ouverture et la volonté d'intégration de la société québécoise [et canadienne] » (Pontel et Demczuk, 2007 : 46). Elles suggèrent également le recours à « des activités de formation continue » pour bien répondre aux besoins des femmes aidées (Ibid.).

Finalement, les barrières linguistiques font également partie des défis rencontrés par les deux maisons d'hébergement. Nos résultats démontrent que l'une des maisons (Maison d'hébergement 2) utilise différentes stratégies pour communiquer avec les femmes musulmanes ne parlant ni français ni anglais (interprètes; application de traduction; outils traduits; bénévoles, communauté). Quant à l'autre maison (Maison d'hébergement 1), elle a aussi recours aux services d'interprètes. Les études portant sur cet aspect de l'intervention abondent dans le même sens. Par exemple, Rinfret-Raynor et coll. (2013) soulignent que les barrières linguistiques représentent un défi important et peuvent nuire à l'intervention de différentes manières. D'abord, ces auteures stipulent qu'il peut y avoir différents dialectes dans une même langue, d'où l'impossibilité aux intervenantes de savoir si la femme aidée et l'interprète parlent le même dialecte. De plus, le recours à un interprète réduit « le temps destiné à l'intervention et celle-ci doit conséquemment se centrer sur les aspects les plus importants ou pressants » (Rinfret-Raynor et coll., 2013 : 14). Enfin, la non-accessibilité aux services d'interprétariat et les coûts élevés qui s'y rattachent peuvent aussi nuire à la communication entre l'intervenante et la femme (Rinfret-Raynor et coll., 2013).

CONCLUSION

Les femmes issues des minorités culturelles font partie intégrante de notre société et méritent le même respect de leur dignité et de leurs droits que toutes les autres citoyennes (Conseil du statut de la femme, 2013 : 10).

Pendant longtemps au Canada, la violence conjugale était considérée comme un phénomène individuel et non sociétal (Prud'homme, 2011, 2010). C'est grâce au mouvement féministe des années 70 que la situation changea, et cette violence fut abordée comme un problème de société. Malgré tous les efforts de prévention, de lutte et de sensibilisation, quarante ans plus tard, la violence conjugale continue de causer des dommages colossaux aux victimes et à leur proche. Sur son passage, elle n'épargne aucune communauté. Bien qu'il y ait une étendue de recherches qui s'y rapportent, peu d'études abordent la situation des femmes musulmanes victimes de violence conjugale au Canada. C'est sur ce constat que ce mémoire a été conçu. Il portait sur l'intervention faite auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale dans deux maisons d'hébergement en Outaouais. Comme objectifs, nous en poursuivions trois : 1) documenter l'approche d'intervention réalisée auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale. 2) documenter les types de services internes et externes utilisés par les femmes musulmanes dans les maisons d'hébergement. 3) identifier les défis que rencontrent les intervenantes dans leurs interventions auprès des femmes musulmanes.

Les résultats de cette recherche ont démontré que les deux maisons d'hébergement privilégient une approche féministe pour analyser et intervenir auprès de toutes les femmes victimes de violence conjugale, y compris les femmes musulmanes. Or, pour plusieurs auteur.es, intervenant.es, chercheur.es, l'intervention féministe n'est pas adaptée aux réalités et aux vécus des femmes immigrantes et des communautés

ethnoculturelles parce qu'elle ne prend pas en considération la pluralité des identités de ces dernières (Corbeil et Marchand, 2006; Harper et coll., 2012). Ces auteur.es préfèrent recourir à l'intervention féministe intersectionnelle parce qu'elle repose sur une analyse de la violence vécue par les femmes issues des communautés ethnoculturelles en tenant compte de leurs besoins pluriels, de leurs identités multiples, de leurs réalités et des oppressions qu'elles subissent (Corbeil et Marchand, 2006; Harper et coll., 2012). Ainsi, cette intervention contrairement à l'intervention féministe, ne fait pas une « lecture homogène et universelle de la violence conjugale » (Corbeil et Marchand, 2006).

Les résultats ont également démontré les défis que rencontraient les deux maisons d'hébergement, à savoir un nombre restreint de femmes musulmanes en hébergement et en post-hébergement; une difficulté à joindre les femmes musulmanes et celle d'avoir accès à leur communauté. Enfin, les barrières linguistiques et le manque de personnel provenant des communautés ethnoculturelles faisaient aussi partie des préoccupations des deux maisons d'hébergement.

En nous appuyant sur les résultats, nous voudrions proposer quelques recommandations pour les intervenantes et les futures recherches. Ces recommandations ne viennent pas remettre en question le travail essentiel que réalisent les deux maisons d'hébergement auprès des femmes musulmanes. Elles viennent plutôt enrichir leur intervention auprès d'elles.

1) Pour aller à la rencontre des communautés musulmanes et ethnoculturelles, les maisons devraient envisager de participer aux journées des portes ouvertes que font les mosquées dans la région. Se rendre dans ces lieux-là serait un moyen d'aller à la rencontre de l'autre, de dépasser ses préjugés ou peurs pour non seulement apprendre

davantage sur les communautés musulmanes, mais également un moyen de présenter les ressources disponibles en violence conjugale, et y rencontrer des femmes qui peuvent vivre de la violence conjugale.

2) Il serait nécessaire d'adapter l'intervention faite auprès des femmes des communautés ethnoculturelles, y compris les femmes musulmanes, pour intégrer l'intersectionnalité. En agissant ainsi, l'intervention n'analyse pas seulement la violence conjugale à partir du patriarcat, mais elle prend en considération les identités plurielles de ces dernières, leur vécu, leur besoin, leur réalité de vie, leur situation de violence conjugale, et les systèmes d'oppression qu'elles subissent.

3) Pour les recherches futures, il serait intéressant de réaliser une étude semblable à celle-ci qui inclurait la participation des femmes musulmanes ayant été hébergées dans les maisons d'hébergement pour avoir leur perception sur les services qu'elles ont reçus.

4) Par ailleurs, il serait également intéressant de faire une étude similaire, mais dans un contexte francophone où il serait question de documenter la perception des femmes aidées et des intervenantes sur les services offerts en maison d'hébergement au Canada.

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. (2014). *Vous êtes prises avec la violence familiale? Comment savoir si votre enfant ou vous-mêmes êtes victime de mauvais traitement* : Agence de la santé publique du Canada, Gouvernement du Canada. Repéré à <http://www.phac-aspc.gc.ca/sfv-avf/info/ha-nfnts-abus-fra.php>
- ALKHATEEB, S. (2012). Roue musulmane de la violence familiale. Centre des enfants, des familles et le système de justice. Repéré à http://www.lfcc.on.ca/roue_musulmane_de_la_violence_familiale.pdf
- BEAUD, J-P. (2006). L'échantillonnage, dans Gauthier, B (2006). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 211-242.
- BEATTIE, S. et HUTCHINS, H. (2015). Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BÉRUBÉ, L. (2004). *Parents d'ailleurs, enfants d'ici, dynamique d'adaptation du rôle parental chez les immigrants*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BILGE, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2), p.9-32.
- BILGE, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène* (n° 225), p.70-88.
- BILODEAU, D. (1990). L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie. *Nouvelles pratiques sociales*, 3(2), 45-55.
- BOUCLIER D'ATHÉNA. (2016). *Bouclier d'Athéna, services familiaux*. Repéré à <http://shieldofathena.com/fr>
- BROUSSE, E. (2016). Expériences de violence conjugale de femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine : regards de femmes et d'intervenantes en maison d'hébergement. Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en travail social. Repéré à <http://www.archipel.uqam.ca/9364/1/M14780.pdf>
- BURCZYCKA, M (2016). Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014. Dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2014*, Statistique Canada.
- BURCZYCKA, M et COTTER, A. (2011). Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2010. Statistique Canada. Repéré à

https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.pdf?st=11Zlaeq_

CANADIAN COUNCIL OF MUSLIM WOMEN. (2017). Violence against women: Health & Justice. Repéré à <http://ccmw.com/what-we-do/projects/violence-against-women-health-and-justice-for-canadian-muslim-women/>

CANADIAN COUNCIL OF MUSLIM WOMEN. (2012). Muslim Association of Canada Affirms Commitment to Battling Domestic Violence. Repéré à http://www.macnet.ca/English/PressRelease/C_NAT-NewsRoom-PressRelease2012Jan29_Content.pdf

CARBONNEAU, J. (2005). Violence conjugale, des spécialistes se prononcent, les Éditions du remue-ménage, Québec.

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRESUR LA VIOLENCE FAMILIALE ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES. (2015). Définition de la violence, CRI-VIFF 2015.

CHAMBERLAND, C. (2003). Violence parentale et violence conjugale, des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées. Québec, Presses de l'Université du Québec.

CHAMBERLAND, C; LAVERGNE, C; LAPORTE, L. (2003). Chapitre 1 : La violence à l'endroit des femmes et des enfants en contexte familial : la définir et la mesurer pour mieux la saisir dans Chamberland, C. (2003). Violence parentale et violence conjugale, des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées. Québec, Presses de l'Université du Québec.

CHBAT, M., DAMANT, D. et FLYNN, C. (2014). *Analyse intersectionnelle de l'oppression de mères racisées en contexte de violence conjugale. Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 97–110.

CHESLER, P. (2009). *Are Honour Killings Simply Domestic Violence?* Middle East, vol. XVI, (2), p. 61-69. Repéré à <http://www.meforum.org/2067/are-honor-killings-simply-domestic-violence>

CHEVRIER, J. (2006). La spécification de la problématique, dans Gauthier, B. (2006). Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 51-84.

CODERRE, C. et HART, J. (2003). Pratiques d'intervention féministe auprès des femmes survivantes d'agression à caractère sexuel : le contexte franco-ontarien, *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, Vol. 9, N° 1, p. 186-210.

- CONDITION FÉMININE CANADA (1993). Un nouvel horizon : Éliminer la violence/ Atteindre l'égalité : Rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, Ottawa.1993.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2013). Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action, Avis, Québec, octobre 2013. Repéré à <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-crimes-dhonneur-de-lindignation-a-laction.pdf>
- CORBEIL, C et MARCHAND, I. (2010). L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois. Montréal, Les Éditions du remue-ménage.
- CORBEIL, C et MARCHAND, I. (2007). L'intervention féministe intersectionnelle : un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées, Université de Montréal. Repéré à https://unites.uqam.ca/arir/pdf/interventionfeminineintersectionnelle_marchand_corbeil.pdf
- CORBEIL, C. et MARCHAND, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : Défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), p. 40–57.
- CÔTÉ, I. (2018). Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : 40 ans d'histoire, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- CRENSHAW, K. W. (2005). « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violence contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, no 39, p. 51-82. Repéré à https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/4123082/mod_resource/content/1/Crenshaw%20Cah%20Genre%202005.pdf
- CROSS, P. (2013) La violence à l'égard des femmes : santé et justice pour les femmes canadiennes, dans Conseil de la femme musulmane (2016). Repéré à <http://ccmw.com/violence-against-women-health-and-justice-for-canadian-muslim-women/#>
- DAMANT, D; BERNARD, J; CHBAT, M et FLYNN, C. (2015). Analyse intersectionnelle de l'oppression linguistique de mères racisées victimes de violence conjugale en contexte montréalais, *Reflète : revue d'intervention sociale et communautaire*, 21(1), p. 137-160.
- DAMANT, D; FLYNN, C et BERNARD, J. (2014). Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle. Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et intervention

- féministes, *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), p. 28-43. Repéré à <https://www.erudit.org/en/journals/nps/2014-v26-n2-nps01770/1029260ar.pdf>
- DESCARRIES, F et MATHIEU.M. (2010). *Entre le rose et le bleu, stéréotypes sexuels et construction sociale du masculin et du féminin*, Québec, CSF. <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1079.pdf>
- DESLAURIERS, J.M et CUSSON, F. (2014). Une typologie des conjoints ayant des comportements violents et ses incidences sur l'intervention, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*.
- FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES. (2017). *Définition du cycle de la violence conjugale*, FMHF. Repéré à <http://www.fede.qc.ca/définitions/cycle-violence>
- GAUTHIER, B. (2006). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2012). *Prévenir, dépister, contrer : Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Ministère de la Justice : Gouvernement du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister et contrer contre la violence conjugale*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, Secrétariat à la Condition féminine, ministre de la Sécurité publique, Secrétariat à la famille.
- HARPER, E. (2012). *Regards sur l'intersectionnalité*, CRI-VIFF, Collection Études et Analyse, no 44,
- hooks, bell. 2008. « Sororité : la solidarité politique entre les femmes ». In *Black Feminism; anthologie du féminisme africain-américain, 197 5-2000*, sous la dir. de Elsa Dorin, p.113-134, Paris : L'Harmattan.
- JASPER, M. (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris, La découverte. p.47-61
- JOHNSON, M.P. (2014). Les types de violence familiale, dans Rinfret-Raynor, M; Cousineau, M.-M; Lesieux, É; Gauthier, S. et Harper, É. (2014). *Violence envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 15-31.

- LAAROUSSI VATZ, M. (2007). *Les relations intergénérationnelles, vecteurs de transmission et de résilience au sein des familles immigrantes et réfugiées au Québec*, Enfance, Familles, Génération, (6).
Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2007-n6-efg1781/016480ar/>
- LAMBOLEY, M., JIMENEZ, E., COUSINEAU, M. et PONTEL, M. (2014). L'approche intersectionnelle pour mieux comprendre le mariage forcé de femmes immigrantes à Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 127–141
- LAPIERRE, S., CÔTÉ, I., et LEVESQUE, J. (2015). *Violences faites aux femmes et contextes minoritaires*. *Reflets*, 21(1), 10–15.
- LAPIERRE, S et coll., (2014). Quand le manque d'accès aux services en français revictimise les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, Vol. 20, N° 2, p. 22-51.
- LAPIERRE, S. et LEVESQUE, J. (2013). « 25 ans plus tard... et toujours nécessaires! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale », *Reflets*, Vol. 19, No 1, p. 38-64.
- LAPIERRE, S. (2010). La problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale et à la marginalisation du discours féministe » dans Corbeil et Marchand (dirs.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui, portrait d'une pratique diversifiée*, Montréal : Les éditions du remue-ménage, p. 185-207.
- LE BOSSÉ, Y (2008). L'empowerment : De quel pouvoir s'agit-il? Changer le monde (le petit et le grand) au quotidien." *Nouvelles pratiques sociales* 211, 137–149
- LESSARD, G., MONTMINY, L., LESIEUX, É., FLYNN, C., ROY, V., GAUTHIER, S. et FORTIN, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations* (22), 1–26. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2015-n22-efg01920/1031116ar/>
- MANSEUR, Z. (2004). Entre projet de départ et soumission : la souffrance de la femme battue », *Pensée plurielle* 2004/2 (no 8), p. 103-118.
Repéré à <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2004-2-page-103.htm>
- MAYER, R; OUELLET, F; SAINT-JACQUES, M-C; TURCOTTE, D, et coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Gaëtan Morin éditeur, Québec.
- MAYER, R et SAINT-JACQUES, M-C. (2000). Le questionnaire, dans Mayer, R; Ouellet, F; Saint-Jacques, M-C; Turcotte, D, et coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Gaëtan Morin éditeur, Québec, p. 91-106.

- MAYER, R et SAINT-JACQUES, M-C. (2000). L'entrevue de recherche, dans Mayer, R; Ouellet, F; Saint-Jacques, M-C; Turcotte, D, et coll. (2000). Méthodes de recherche en intervention sociale, Gaëtan Morin éditeur, Québec, p. 115-133.
- MAYER, R et DESLAURIERS, J-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative, dans Mayer, R; Ouellet, F; Saint-Jacques, M-C; Turcotte, D, et coll. (2000). Méthodes de recherche en intervention sociale, Gaëtan Morin éditeur, Québec, p.159-189.
- MINISTRE DE LA JUSTICE DU CANADA. (2017). Violence familiale : Qu'est-ce Que la violence familiale? Ministère de la Justice du Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html>.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. (2009). Violence familiale : Aperçu du ministère de la Justice du Canada. Repéré à http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/justice/J2-355-2009F.pdf
- MUHAMMAD, A. (2010, juin). Enquête préliminaire sur les crimes dits « d'honneur » au Canada, Ministère de la Justice Canada, Canada
- NOISEUX, S. (2006). Le devis de recherche qualitative, dans M-F. Fortin, *Fondements et étapes du processus de recherche*, Montréal, Chenelière Éducation, p. 267-286
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. (2017). La violence à l'encontre des femmes, Organisation mondiale de la santé. Repéré à <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
- ORNISATION DES NATIONS UNIES. (2009). Journée internationale de la femme, le 8 mars : Femmes et Hommes unis pour mettre fin à la violence à l'égard des Femmes et des Filles, Nations Unies. Repéré à <http://www.un.org/fr/events/womensday/2009/background.shtml>
- ORNISATION DES NATIONS UNIES. (2006). Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : Des paroles aux actes, Étude du Secrétaire général des Nations Unies, Nations Unies. Repéré à <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/publications/French%20Study.pdf>
- ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES. (1995). La violence à l'encontre des femmes, Focus sur les femmes, Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing, Chine. Repéré à <http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>
- OUELLET, F et SAINT-JACQUES, M-C. (2000). Les techniques d'échantillonnage, dans Mayer, R; Ouellet, F; Saint-Jacques, M-C; Turcotte, D, et coll. (2000). Méthodes de recherche en intervention sociale, Gaëtan Morin éditeur, Québec, p.71-89.

- OXMAN-MARTINEZ, J. et KRANE, J. (2005). Un décalage entre théorie et pratique. VFF et femmes issues des minorités ethniques
- PARADIS, V et CÔTÉ, I. (2015). « Un retour aux valeurs féministes en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : la réflexion de l'équipe de la Maison Unies-Vers-Femmes de Gatineau », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, Vol. 21, N° 1, p. 197-205.
- PONTEL, M. (2010). D'une perspective d'éducation communautaire à une approche spécialisée : l'évolution du Bouclier d'Athéna Services familiaux, dans Corbeil et Marchand. (2010). L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.109-128.
- PONTEL, M et DEMCZUK, I. (2007). Répondre aux besoins des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles, les défis de l'adaptation des services de violence conjugale, Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Table de concertation en violence conjugale de Montréal, Service aux collectivités UQAM, en collaboration avec le Bouclier d'Athéna, p.1- 68. Repéré à <http://www.fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/repondreauxbesoins.pdf>
- PRUD'HOMME, D. (2011) La violence conjugale : quand la victimisation prend des allures de dépendance affective! *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, Vol. 17, N° 1, Printemps, 2011, p. 180–190.
- PRUD'HOMME, D. (2010). *L'intervention féministe en maison d'hébergement : une vigilance de tous les instants!*, dans Christine Corbeil et Isabelle Marchand (dirs.), *L'intervention féministes d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p. 131-147.
- PULLEN-SANSFAÇON, A. (2013). La pratique anti-oppressive dans Henri Dorvil et E Harper (sous la dir.). *Le travail social : théories, méthodologies et pratiques*, Québec, Les presses de L'Université du Québec, p.353-373.
- REGROUPEMENT DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. (2012). *Et si c'était plus que de la chicane?* Document interne.
- REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. (2003). *La Charte féministe des maisons membres*, document interne.
- REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. (2000). *La violence conjugale, c'est quoi au juste?*

- RINFRET-RAYNOR, M; LESIEUX, E; COUSINEAU, M-M; GAUTHIER, S et HARPER, E. (2014). Violence envers les femmes : Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- RINFRET-RAYNOR, M; M, BRODEUR; LESIEUX, E; DUGAL, N. (2013). Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale : état des pratiques dans les milieux d'intervention. CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, n° 45.
- ROBERT, M-P. (2012). Étude exhaustive des crimes d'honneur depuis 1954 : Les crimes d'honneur sont punis très sévèrement au Canada, *Actualité*, Université Sherbrooke, 24 janvier 2012. Repéré à <https://www.usherbrooke.ca/actualites/nouvelles/actualites/actualites-details/article/17330/>
- ROBERT, M-P. (2011). Les crimes d'honneur ou le déshonneur du crime : étude des cas canadiens », *Revue canadienne de droit pénal*, volume 16, p.49–87.
- ROJAS-VIGER, C. (2008). L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire : Perceptions d'intervenants pour le contrer. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(2), 124-141.
Repéré à <http://www.erudit.org/revue/nps/2008/v20/n2/018452ar.pdf>
- ROUSSY, N. (2009). Les conditions nécessaires pour créer une solidarité entre féministes occidentales et musulmanes en Occident. Mémoire, Université de Montréal
- SABOURIN, P. (2006). L'analyse de contenu, dans Gauthier, B (2006). Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.357-385.
- SANTÉ CANADA. (1995). Sensibilisation du personnel en milieu du travail : violences à l'égard des enfants, Centre national d'information sur la violence dans la famille Division de la prévention de la violence familiale, Ottawa, Canada. Repéré à <http://publications.gc.ca/collections/Collection/H72-21-128-1995F.pdf>
- SAVOIE-ZAJC, L. (2006). L'entrevue et l'entrevue semi-dirigée, dans Gauthier, B (2006). Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 293-316.
- SINHA, M. 2013. Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- SMEDSLUND, K et RISSE, D. (dirs.). (2014). Responsabilités et violences envers les femmes, Presses de l'Université du Québec, Québec.

- STARK, E. (2014). Une représentation des femmes battues : contrôle coercitif et défense de la liberté, dans Rinfret-Raynor, M; Cousineau, M.-M; Lesieux, É; Gauthier, S. et Harper, É. (2014). *Violence envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 15-31.
- STATISTIQUE CANADA. (2016). Affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police (Section 4), Statistique Canada, gouvernement du Canada. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14303/04-fra.htm>
- STATISTIQUE Canada. (2011). Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada. Repéré à <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm#a6>
- TAÏBI, B. (2015). *Violence et ressources mobilisées : une analyse intersectionnelle d'expériences de femmes arabo-musulmanes au Québec*. Mémoire, Université de Montréal.
- TAÏBI, B. (2015). Ressources mobilisées par des femmes arabo-musulmanes victimes de violence conjugale en contexte migratoire. *Reflets*, 21(1), 161–188.
- TOUPIN, L. (1998). « *Les cours de pensée féministes* ». Version revue du texte *qu'est-ce que le féministe? Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années, 1997*. Repéré à http://classiques.uqac.ca/contemporains/toupin_louise/courants_pensee_feministe/courants_pensee_feministe.pdf
- TRIPP, R. (2012). *Shafia, Without Honour. The true story of the Shafia family and the Kingston canal murders*, Toronto, Collins Publishers Ltd.
- TURCOTTE, D. (2000). Le processus de la recherche sociale, dans Mayer, R; Ouellet, F; Saint-Jacques, M-C; Turcotte, D, et coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Gaëtan Morin éditeur, Québec, p. 39-68.
- TYYSKÄ, V. (2008). Parents et adolescents de familles immigrantes : Influences culturelles et Pressions matérielles, *Diversité canadienne*, p. 88-92. Repéré à http://canada.metropolis.net/pdfs/Pgs_can_diversity_parents_spring08_f.pdf

ANNEXE A

Lettre d'invitation à participer au projet de recherche

Invitation à participer à un projet de recherche intitulé : *L'intervention auprès des femmes musulmanes qui sont hébergées ou ont été hébergées dans des maisons d'hébergement en violence conjugale au Québec.*

Amina Hufane, chercheure-étudiante en deuxième année dans le programme de maîtrise de l'École de service social de l'université d'Ottawa, vous invite à participer à un projet de recherche dont l'objectif est de comprendre et d'analyser l'intervention faite auprès des femmes musulmanes qui sont hébergées ou ont été hébergées dans des maisons d'hébergement pour violence conjugale au Québec. Ma question de recherche consiste à savoir **comment les intervenantes des maisons d'hébergement, interviennent-elles auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale?**

Les participantes devront répondre aux critères suivants :

- Être une femme francophone
- Employée à titre d'intervenante à temps plein ou temps partiel dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale
- Avoir un minimum de cinq ans d'expérience en intervention en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.
- Avoir de l'expérience en intervention auprès des femmes musulmanes.

La participation au projet comprend les éléments suivants :

- Une entrevue semi-dirigée enregistrée à l'aide d'un magnétophone électronique.
- La durée de l'entrevue sera de 60 à 90 minutes maximum.
- L'entrevue se fera en personne dans un lieu choisi par la participante.

Veillez noter que la participation à ce projet de recherche est libre et se fait sur base entièrement volontaire. La sélection des participantes se fera selon la méthode premier arrivé, premier choisi.

Amina Hufane
Chercheure principale du projet de recherche
Candidate à la Maîtrise en Service social
École de service social
Université d'Ottawa
ahufa090@uOttawa.ca

Simon Lapierre, PhD.
Superviseur du projet de recherche
Professeur agrégé et
responsable des études supérieures
École de service social
Université d'Ottawa
120, privé Université, local 12030
Ottawa, ON K1N 6N5
(613) 562-5800 poste 6392
simon.lapierre@uOttawa.ca

ANNEXE B

Guide d'entrevue semi-dirigée pour les intervenantes

Objectif : Comprendre et analyser l'intervention faite par les intervenantes auprès des femmes musulmanes qui sont hébergées ou ont été hébergées dans une maison d'hébergement au Québec.

Partie 1 : Situation professionnelle

- Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette maison d'hébergement?
- Avez-vous travaillé dans d'autres maisons d'hébergement?

Partie 2 : L'intervention auprès des femmes musulmanes qui sont hébergées ou qui ont été hébergées en maison d'hébergement.

- Combien de femmes musulmanes sont hébergées et ont été hébergées dans cette maison et quel est leur profil?
- Combien de femmes musulmanes utilisent ou ont utilisé vos services externes et quel est leur profil?
- Selon vous, comment les femmes musulmanes ont-elles pris connaissance de l'existence de cette maison d'hébergement?
- Quelle est la durée d'hébergement des femmes musulmanes dans la maison? Est-elle semblable à celle des autres femmes qui sont hébergées ou qui ont été hébergées?
- Selon vous, la maison offre-t-elle des accommodements particuliers (ex. : nourriture halal) pour faciliter le séjour des femmes musulmanes dans la maison?
- Les formes de violence conjugale vécues par les femmes musulmanes sont-elles semblables à celles des autres femmes auprès desquelles vous intervenez?
- Comment se fait l'intervention auprès des femmes musulmanes?
- L'intervention auprès des femmes musulmanes est-elle identique à l'intervention que vous faites auprès des autres femmes qui sont hébergées? Si oui, comment? Si non, pourquoi?
- Avez-vous adapté votre intervention pour intervenir auprès des femmes musulmanes? Si oui, de quelle manière?
- Êtes-vous outillée pour intervenir auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale?
- Comment se fait le processus de dévictimisation auprès des femmes musulmanes?
- Quelles stratégies utilisez-vous pour aider les femmes musulmanes à sortir du cycle de la violence conjugale?

Partie 3 : Conclusion

- Quels conseils donneriez-vous aux futures intervenantes pour intervenir auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale?

ANNEXE C

Formulaire de consentement

Invitation à participer :

Je suis invitée à participer à la recherche nommée ci-dessus menée par Amina Hufane et supervisée par Simon Lapierre dans le cadre de son projet de mémoire de maîtrise à l'École de service social de l'Université d'Ottawa.

But de l'étude :

Le but de l'étude est de comprendre et d'analyser l'intervention faite auprès des femmes musulmanes qui sont hébergées ou ont été hébergées des maisons d'hébergement pour violence conjugale au Québec.

Participation :

Ma participation consistera à participer à une entrevue semi-dirigée enregistrée de 60 à 90 minutes maximum, pendant laquelle je serai invitée à partager mon expérience professionnelle en intervention auprès des femmes musulmanes victimes de violence conjugale qui sont hébergées ou ont été hébergées dans la maison d'hébergement dans laquelle je travaille. La chercheuse principale et moi avons choisi l'heure et le lieu de l'entrevue d'avance. La chercheuse principale accepte de me rencontrer pour que je consulte en sa présence les transcriptions. Elle me permet également d'apporter toute modification nécessaire en sa présence.

Risques :

Je comprends qu'il pourrait y avoir des risques d'inconfort à répondre aux questions de l'entrevue, et si cela devait se produire, la chercheuse prendrait les moyens nécessaires pour minimiser cet inconfort en évitant certaines questions de nature directes et intrusives.

Bienfaits :

Ma participation à cette recherche sera l'occasion de partager mon expérience professionnelle sur l'intervention faite auprès des femmes musulmanes qui sont

hébergées ou ont été hébergées dans la maison dans laquelle je travaille. Ma participation contribuera à faire connaître les services et le soutien offerts par la maison d'hébergement. Enfin, ma participation sera également un moyen de sensibilisation contre la violence conjugale à l'égard des femmes.

Confidentialité et anonymat :

J'ai l'assurance de la chercheuse principale que l'information que je partagerai avec elle restera strictement confidentielle. Seuls la chercheuse principale et son superviseur Simon Lapierre auront accès à l'information fournie. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé qu'aux fins de la présente recherche et selon le respect de la confidentialité. Les données sont la propriété de la chercheuse Amina Hufane, de son superviseur Simon Lapierre et des participantes. Les données seront détruites 5 ans après la fin du dépôt du mémoire. La transcription de l'entrevue sera déchetée et l'enregistrement audio détruit.

L'anonymat

L'anonymat sera assuré grâce à l'utilisation de noms fictifs. Mon nom et tout autre élément d'identification n'apparaîtront sur aucun document ou publication. Bien que certains de mes propos pourraient être cités dans le mémoire de la chercheuse afin d'appuyer ses analyses, toutes informations qui pourraient permettre mon identification seront retirées.

Conservation des données :

Les données recueillies seront enregistrées à l'aide d'un enregistreur audio numérique, puis retranscrites intégralement par verbatim. Toutes les données seront sauvegardées en format sécurisé, puis seront cryptées et conservées sur le réseau Docushare de l'Université d'Ottawa. Seuls mon superviseur, Simon Lapierre, et moi, aurons accès aux données sur le réseau de Docushare. Ces données seront conservées pour une période de 5 ans, et seront détruites par la suite.

Analyses secondaires :

Il se peut que les entrevues faites dans le cadre de cette étude puissent être analysées dans le cadre d'un projet d'étude doctorale qui sera mené par la chercheuse principale. Je consens à ce que mon entrevue soit réutilisée à des fins d'analyses secondaires.

Oui

Non

Participation volontaire :

Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites ou conservées selon ma volonté.

Acceptation :

Je, _____ (nom de la participante),
accepte de participer à cette recherche menée par Amina Hufane de l'École de service social, de la Faculté de sciences sociales, de l'Université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par le professeur Simon Lapierre.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec la chercheuse ou son superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa,
Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, Ottawa, ON, K1N 6N5, (613) 562-5387 ou ethique@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

J'ai lu et je comprends le contenu du formulaire de consentement dans son entièreté.

Signature de la participante :

Date :

Signature de la chercheuse :

Date :